



HAL
open science

Les aides directes aux exploitations agricoles européennes suite aux réformes de la PAC (1992 et Agenda 2000)

Vincent Chatellier, Karine Daniel, Francois Colson

► To cite this version:

Vincent Chatellier, Karine Daniel, Francois Colson. Les aides directes aux exploitations agricoles européennes suite aux réformes de la PAC (1992 et Agenda 2000). Notes et Etudes Economiques, 2002, 15, pp.7-51. hal-02681248

HAL Id: hal-02681248

<https://hal.inrae.fr/hal-02681248v1>

Submitted on 31 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LES AIDES DIRECTES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES
EUROPEENNES SUITE AUX REFORMES DE LA PAC
(1992 ET AGENDA 2000)**

Vincent Chatellier*, Karine Daniel, François Colson*****

* INRA - UMR EDRA (Nantes)

** INRA - UMR EDRA (Nantes) et Université de Paris I (TEAM – CNRS)

Ce document a été réalisé dans le cadre du programme CNRS
«L'identité européenne en question» (animé par H. Delorme)
Il s'inscrit dans la continuité de travaux conduits avec l'ONILAIT
et le programme INRA DADP ARPENT Pays de la Loire

L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE

Cet article présente une analyse des montants d'aides directes versés aux exploitations agricoles en 1995 et à l'horizon 2008, après simulation des effets de la réforme de la PAC de l'Agenda 2000. Cette analyse est conduite à l'échelle européenne, à partir du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), pour cinq grands types d'exploitations et 31 zones géographiques. Elle relie le montant des aides directes à l'exploitation, à l'emploi, à la surface agricole utile, à la valeur de la production agricole et à l'excédent brut d'exploitation (EBE).

La réforme de la PAC (mai 1992) a modifié la structure des dépenses de l'Union européenne en faveur de son agriculture. Les paiements directs qui occupaient, jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, une place limitée dans le soutien global, contribuent actuellement à hauteur de 40% à l'*équivalent soutien aux producteurs* calculé par l'OCDE. La croissance rapide des aides directes a été accompagnée, sur la même période, d'une diminution des coûts relatifs à l'intervention publique sur les marchés (restitutions et stockage).

En 1995, l'ensemble des aides directes à l'agriculture communautaire représente 26,9 milliards d'euros dont 60% sont versés au titre des superficies cultivées, 23% au titre des primes animales et 17% au titre d'autres subventions co-financées par l'Union européenne (aides agri-environnementales, indemnités compensatoires de handicaps naturels, etc...). Le montant d'aides directes par exploitation agricole est, en moyenne communautaire, de 7 500 euros, soit 4 800 euros par emploi et 265 euros par hectare. Cependant, d'importantes disparités sont relevées en fonction des productions agricoles développées, de la dimension économique des exploitations et de leur localisation géographique. Le niveau de concentration des aides directes au sein de l'agriculture européenne est élevé : 20% des exploitations reçoivent 73% des aides directes, pour 59% des superficies et seulement 25% des emplois.

D'après la simulation réalisée, la réforme de l'Agenda 2000 devrait entraîner une revalorisation des aides directes d'environ 7 milliards d'euros (+26%) sur l'ensemble de l'Union européenne, dont 90% relèvent des productions bovines. Pour un type de production donné, l'évolution de la répartition des aides directes entre exploitations est peu modifiée. Cela s'explique par la poursuite du dispositif mis en œuvre en 1992, selon lequel les aides directes sont quasiment proportionnelles aux facteurs de production détenus. A l'horizon 2008, le montant d'aides directes par exploitation restera, en moyenne, inférieur à 5 000 euros dans la plupart des zones du sud de l'Union européenne. Il sera proche de 20 000 Euros en Autriche et dans la majorité des zones allemandes et françaises. Il dépassera les 30 000 euros en Finlande ainsi qu'au Royaume-Uni.

La reconnaissance de la multifonctionnalité, qui doit se traduire par une rémunération croissante des services non marchands assurés par les agriculteurs, implique une réorientation des soutiens de la gestion des marchés au développement rural. Ce transfert suppose, notamment, que soit prochainement appliquées, par les Etats membres, les mesures subsidiaires inscrites dans le règlement horizontal. A plus longue échéance, les autorités communautaires devront réfléchir à l'opportunité de recourir à une dégressivité temporelle des paiements compensatoires.

LES AIDES DIRECTES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES EUROPEENNES SUITE AUX REFORMES DE LA PAC (1992 ET AGENDA 2000)

INTRODUCTION

L'agriculture européenne, confrontée à une situation de crise sans précédent (encéphalopathie spongiforme bovine, fièvre aphteuse, défiance du consommateur), fait l'objet de débats controversés au sein des instances politiques, des organisations professionnelles agricoles et de la société civile. Ces crises répétitives qui frappent le secteur agricole, largement relayées par les médias, conduisent à s'interroger sur l'orientation à donner à la politique agricole européenne [Hervieu et al, 2000]. Nombreux sont les décideurs politiques qui, dans ce contexte difficile, considèrent que le moment est opportun pour accélérer le processus des réformes en faveur d'une meilleure reconnaissance de la multifonctionnalité de l'activité agricole. Une telle orientation de la Politique Agricole Commune (PAC) impliquerait un transfert des soutiens liés à la régulation des marchés (dont une grande part correspond à des paiements directs) vers ceux relatifs au développement rural (qui représentent environ 10% des dépenses du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole - FEOGA -). Elle doit s'inscrire dans la continuité des décisions adoptées dans le cadre de l'accord de Berlin [mars 1999], tant sur le plan des perspectives budgétaires de l'Union européenne pour la période 2000-2006 que sur celui des modifications apportées aux différentes Organisations Communes de Marchés (annexe 1). Elle doit aussi tenir compte des défis qui attendent l'Union [Blanchet, Revel, 2000], principalement l'élargissement aux Pays d'Europe Centrale et Orientale et les futures négociations multilatérales [Bureau et al, 1999].

Les débats en cours concernant la multifonctionnalité doivent tenir compte de l'ampleur des soutiens publics octroyés à l'agriculture et, principalement, du mode actuel de répartition des aides directes aux exploitations agricoles européennes (dont le montant global est estimé, d'après les données du Réseau d'Information Comptable Agricole - RICA -, à 26,9 milliards d'euros en 1995). Mis en place lors de la réforme de la PAC de 1992 (dite «Mac Sharry») pour compenser la baisse des prix institutionnels (Bourgeois, 2000), les paiements directs sont versés sur la base des facteurs de production (surfaces cultivées, têtes de bétail) et des niveaux antérieurs de production (rendement de référence en grandes cultures). Cette logique, renforcée avec l'accord de Berlin (Conseil européen, 1999), doit être, dans l'esprit de nombreux décideurs européens, transitoire. La seule raison d'être des paiements compensatoires est de permettre, sur une période donnée, l'adaptation des exploitations agricoles au choc économique induit par la réforme des instruments de soutien. La réflexion sur les aides directes porte donc à la fois sur leur impact (orientation des productions agricoles, emploi, occupation du territoire, environnement), leur légitimité (économique, sociale, environnementale) et leur pérennité.

Dans ce contexte, l'objet de ce travail est de dresser un bilan précis des montants d'aides directes versés aux exploitations agricoles européennes en 1995 et après simulation des effets de la réforme de l'Agenda 2000 (annexe 1). Cette analyse s'appuie sur les données du RICA et prend en compte cinq principaux types de production et 31 grands bassins de production. Elle relie le montant des aides directes à l'emploi, à l'unité de surface, à la valeur de la production agricole et à l'EBE des exploitations. Ce document comporte trois parties. La première est consacrée aux aspects méthodologiques. La seconde analyse l'accroissement des aides directes entre 1991 et 2008. La troisième s'intéresse à l'évolution de la concentration des aides directes suite à l'Agenda 2000 et pose la question d'un éventuel redéploiement des soutiens directs.

OUTILS ET METHODES D'ANALYSE

Cette partie méthodologique comporte quatre volets. Le premier présente les principales caractéristiques du RICA communautaire et sa représentativité. Le deuxième décrit le mode de répartition des exploitations agricoles européennes en fonction des groupes d'orientations de production et des zones géographiques. Le troisième traite de la méthode d'analyse des aides directes à partir du RICA. Le quatrième expose les principales hypothèses relatives à la simulation des effets de l'Agenda 2000.

L'échantillon du RICA et sa représentativité

Cette étude s'appuie sur les données du RICA européen. Parmi les différents outils statistiques construits pour être représentatifs de l'agriculture, le RICA est le seul, harmonisé au niveau des quinze États membres, qui donne conjointement des informations détaillées sur la structure (superficie, cheptel), les résultats économiques (production, consommations intermédiaires, subventions, revenus) et la situation financière des exploitations agricoles. Le RICA est une enquête réalisée chaque année depuis plus de trente ans dans tous les États membres de l'Union européenne.

L'étude est basée sur les données de 1995. Cette date de référence est imposée par la disponibilité des fichiers au début du travail. Ce choix ne perturbe pas l'analyse dans la mesure où l'année 1995 correspond à la fin de la mise en œuvre de la réforme de 1992. Entre 1995 et 2000, le montant d'aides directes par hectare, par bovin mâle ou par vache allaitante n'a pas été revalorisé. Les rapports «aides directes par hectare» et «aides directes / EBE» sont restés relativement stables sur cette période, comme cela a été vérifié en France [Colson, Chatellier, 1999]. Les exploitations agricoles ont cependant enregistré la poursuite du mouvement de restructuration, conduisant ainsi à une croissance du montant d'aides directes par emploi.

Le RICA européen de 1995 comporte un échantillon de 57 363 exploitations agricoles. Chaque exploitation de l'échantillon est dotée d'un coefficient de pondération permettant de représenter *in fine* un univers global de 3,57 millions d'exploitations agricoles. Ce coefficient, qui varie d'une exploitation à l'autre, est déterminé par calage avec l'Enquête Structure sur la base de trois critères : la région, l'orientation technico-économique et la dimension économique (MBS¹).

¹ La marge brute standard (MBS) d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux unités physiques de production (superficie et cheptel). La MBS se mesure en Unité de Dimension Economique (1 UDE = 1 200 euros).

Contrairement au Recensement Général de l'Agriculture (RGA) et aux Enquêtes Structures, l'univers RICA ne couvre pas l'ensemble des exploitations agricoles mais seulement celles qualifiées de «professionnelles» [Laurent, Rémy, 2000]². A l'échelle européenne, l'univers RICA représente, 60% des exploitations agricoles identifiées dans l'Enquête Structure, 83% des emplois, 90% de la superficie agricole utile, 95% de la marge brute standard et approximativement autant des aides directes (tableau n°1).

Tableau n° 1 - Effectif d'exploitations agricoles et représentativité du RICA selon les États membres

	Nombre d'exploitations		Taux de couverture du RICA (en % de l'enquête structure)			
	Echantillon RICA	Univers RICA	Exploitations agricoles	Unités de travail agricole	Superficie agricole utile	Marge brute standard
Finlande	1 033	46 000	54%	75%	77%	90%
Suède	577	35 900	50%	77%	84%	93%
Autriche	2 198	88 900	41%	64%	63%	86%
Irlande	1 184	129 700	84%	90%	96%	99%
Royaume-Uni	3 338	130 000	62%	85%	90%	98%
Danemark	2 292	58 100	77%	98%	99%	99%
Pays-Bas	1 536	87 800	76%	91%	93%	97%
Belgique	1 189	45 900	66%	85%	93%	96%
Luxembourg	280	1 800	67%	86%	94%	97%
Allemagne	5 509	308 300	55%	84%	92%	96%
France	7 532	429 600	63%	88%	94%	97%
Italie	15 878	870 300	47%	77%	89%	94%
Espagne	6 268	501 600	59%	84%	87%	96%
Grèce	5 259	499 800	66%	89%	92%	95%
Portugal	3 290	341 600	76%	84%	95%	96%
Union européenne	57 363	3 575 300	60%	83%	90%	95%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI A3 / INRA-ESRI Nantes

Le taux de couverture des exploitations est inférieur à 50% en Autriche et en Italie et supérieur à 75% au Danemark, aux Pays-Bas, au Portugal et en Irlande. Le RICA couvre plus de 90% de la marge brute standard dans tous les pays européens, à l'exception de l'Autriche (86%). Moins précis que les Enquêtes Structures pour rendre compte des formes diversifiées de l'activité agricole, cet outil statistique est bien adapté pour traiter des questions relatives à la production et aux aides directes.

Une typologie : 5 types d'exploitations et 31 zones géographiques

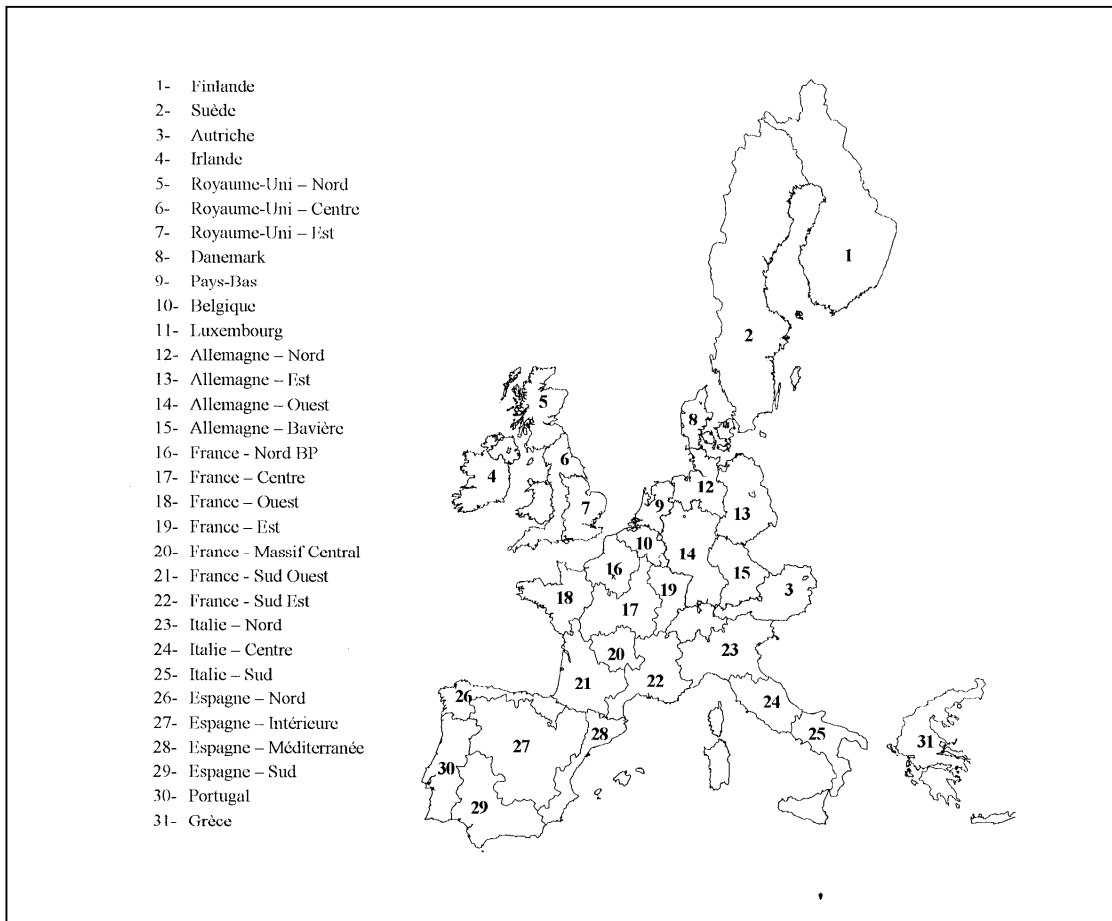
La répartition des aides directes à l'agriculture dépend, pour une grande part, du niveau de spécialisation des exploitations en productions soutenues (céréales, oléagineux, protéagineux, vaches allaitantes, bovins mâles, brebis) et de leur localisation.

² La définition du caractère «professionnel» d'une exploitation n'est pas homogène entre les différents Etats membres. Pour être considérée comme telle, une exploitation agricole doit avoir une dimension économique au moins égale à 1 UDE au Portugal, 2 UDE en Espagne, en Grèce, en Irlande et en Italie, 4 UDE en Irlande du Nord, 8 UDE en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Finlande, en France, au Luxembourg, au Royaume-Uni (à l'exception de l'Irlande du Nord) et en Suède, 12 UDE en Belgique et 16 UDE aux Pays-Bas.

De ce fait, cette étude identifie, dans un premier temps, cinq types d'exploitations par regroupement des orientations technico-économiques (OTEX) de la nomenclature classique en dix-sept postes : «grandes cultures» (OTEX n°11 et 12), «bovins lait» (OTEX n°41 et 43), «bovins viande» (OTEX n°42), «polyculture - Elevage» (OTEX n°44, 60, 71, 72, 81, 82) et «autres OTEX». Dans un deuxième temps, elle distingue 31 zones géographiques (carte n°1)³. Le regroupement des régions RICA, nécessaire pour éviter une multiplication trop importante des informations [Daniel, Maillard, 2001], respecte trois contraintes : l'unité nationale (seules des régions d'un même pays sont fusionnées); la continuité spatiale (seules les régions limitrophes sont regroupées) ; la taille minimale de l'échantillon⁴.

La répartition spatiale des 3,5 millions d'exploitations agricoles professionnelles est très inégale au sein de l'Union européenne. Ainsi, par exemple, la France compte plus d'exploitations agricoles que sept autres pays regroupés (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). Près des deux tiers des exploitations agricoles de l'Union européenne sont de dimension économique modeste (moins de 20 UDE). Cette proportion est supérieure à 90% au Portugal et en Grèce, comprise entre 80% et 90% en Espagne et en Italie et proche de 70% en Irlande [Rattin, 2000].

Carte n° 1 - Les 31 zones géographiques



Sources : INRA-ESR Nantes, d'après RICA UE 1995

³ La numérotation des zones, qui correspond à leur ordre d'apparition dans les tableaux, se fait dans le sens Nord - Sud de l'Union.

⁴ Dans cette étude, toute case typologique comportant un échantillon inférieur à cinquante individus est considérée comme non significative. Les résultats calculés sur de telles cases ne sont donc pas présentés.

Les quatre pays du sud (Espagne, Italie, Grèce et Portugal) regroupent 62% des exploitations agricoles européennes, 56% des emplois, 33% de l'EBE et 23% des aides directes (annexe 2). Avec 20% des exploitations, l'Allemagne et la France bénéficient de près de 45% des aides directes. Les trois nouveaux Etats membres (Autriche, Suède et Finlande) représentent environ 5% des exploitations agricoles et reçoivent 12% des aides directes.

Les aides directes dans le RICA

Le choix qui consiste à centrer ce travail sur les aides directes est motivé par le fait que le débat actuel autour de la question d'un potentiel transfert de crédits de la régulation des marchés vers le développement rural porte essentiellement sur ces dernières. Dans ce sens, les articles 3 et 4 du règlement horizontal de l'Agenda 2000, traitant de la conditionnalité environnementale et de la modulation, ont été mis en œuvre en référence aux seuls paiements compensatoires de la PAC. Cette option ne doit cependant pas masquer l'existence d'autres formes indirectes de soutien (protection aux frontières par des droits de douane, restitutions aux exportations, coûts de stockage, etc...), lesquelles doivent également être prises en considération dans les choix de politique agricole.

Les aides directes à l'agriculture européenne représentent, d'après le RICA de 1995, 26,9 milliards d'euros, soit une part importante (40%) du soutien public global. L'analyse porte sur les subventions relatives aux opérations courantes liées à la production (subventions d'exploitation). Les aides à l'investissement, les réductions de taux d'intérêts et les paiements pour cessation d'activité ne sont pas intégrés. Les aides directes se répartissent en trois catégories :

- Les subventions aux cultures (16,1 milliards d'euros). Elles regroupent principalement les paiements compensatoires versés au titre des superficies en céréales, en oléagineux, en protéagineux et en jachères.
- Les subventions aux productions animales (6,1 milliards d'euros). Il s'agit des subventions à la tête de bétail relatives aux secteurs bovin (primes aux bovins mâles et aux vaches allaitantes), ovin et caprin (prime compensatrice ovine).
- Les autres subventions (4,7 milliards d'euros). Ce poste regroupe notamment les aides agri-environnementales, les indemnités compensatoires de handicaps naturels, les aides pour calamités agricoles et les aides aux activités forestières. Contrairement aux deux précédentes catégories pour lesquelles le financement est assuré essentiellement par l'Union européenne, les États membres (dans le cadre de programmes spécifiques ou co-financés) et les collectivités territoriales assurent ici une part importante de celui-ci.

Dans un premier temps, le montant d'aides directes est rapporté à l'exploitation. Pour tenir compte d'importants écarts de taille, d'intensification, de productivité du travail et de performance économique, ce montant est ensuite rapporté à l'emploi (mesuré en unité de travail agricole), à l'unité de surface (l'hectare de superficie agricole utile), à la valeur de la production agricole et à l'excédent brut d'exploitation (EBE). L'EBE est un indicateur économique intermédiaire entre la valeur ajoutée brute et le résultat net. Plus précisément, il correspond à la valeur de la production agricole (nette des achats d'animaux), moins le coût des consommations intermédiaires (semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments, etc...), du fermage et du salariat (salaires et cotisations) plus les aides directes. Ne prenant pas en compte les dotations aux amortissements et les charges financières, l'EBE ne peut en aucun cas être assimilé au revenu.

Le revenu (résultat courant ou revenu disponible), indicateur classiquement utilisé pour des comparaisons entre exploitations d'un même Etat membre, se révèle plus fragile dans les comparaisons européennes du fait notamment des modalités distinctes retenues pour le calcul des amortissements. Le choix s'est donc reporté sur l'indicateur d'EBE, dont le montant est systématiquement inférieur au revenu.

Les exploitations «grandes cultures» représentent 22% des exploitations agricoles européennes et regroupent 35% des aides directes (dont 87% proviennent des subventions aux superficies cultivées). Elles détiennent 31% de la superficie agricole utile, 19% des emplois et 23% de l'EBE (tableau n°2). Les exploitations du type «bovins lait» représentent 16% de l'effectif pour 18% des aides directes (dont 40% relèvent du poste «autres subventions») et 24% des primes animales).

Tableau n° 2 - Contribution des cinq types d'exploitations à l'agriculture européenne (en %- 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Élevage	Autres OTEX	Ensemble
Nombre d'exploitations (échantillon)	13 855	12 276	2 088	15 469	13 690	57 363
Nombre d'exploitations (univers)	776 000	556 800	160 100	963 800	1 118 600	3 575 300
Exploitations agricoles	22%	16%	4%	27%	31%	100%
Aides directes	35%	18%	6%	32%	9%	100%
Emploi agricole	19%	18%	4%	28%	31%	100%
Superficie agricole utile	31%	20%	7%	33%	9%	100%
Production agricole	19%	25%	3%	25%	27%	100%
Excédent Brut d'Exploitation	23%	25%	3%	24%	25%	100%
Part des aides végétales (% du total)	87%	36%	10%	49%	78%	60%
Part des aides animales (%)	6%	24%	74%	33%	9%	23%
Part des autres aides directes (%)	8%	40%	17%	18%	12%	17%
Total des aides directes	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les unités du type «bovins viande», qui représentent 4% des exploitations agricoles européennes, contribuent peu à l'emploi et aux résultats économiques. Elles regroupent 6% des aides directes, dont 74% de primes animales. Les exploitations du type «polyculture - élevage» jouent un rôle important dans l'Union européenne. Avec 27% de l'effectif global, elles rassemblent 33% des aides directes, dont la moitié provient du secteur végétal. Les exploitations du type «autres OTEX» recouvrent une forte diversité de productions agricoles (viticulture, horticulture, arboriculture, maraîchage, aviculture, etc...) et sont peu concernées par les paiements directs.

La simulation des effets de l'Agenda 2000 sur l'évolution des aides directes

Pour analyser les conséquences de la réforme de la PAC sur l'évolution des aides directes, une simulation des principales mesures de l'accord de Berlin (annexe n°1) sur la situation de référence (1995) est réalisée.

La simulation, conduite à partir des données individuelles du RICA, est réalisée à l'horizon 2004 (après la réforme des OCM grandes cultures et viande bovine) et 2008 (après la réforme de l'OCM lait). Elle intègre une revalorisation des aides directes à structures et productivités constantes, c'est-à-dire sans prendre en compte une adaptation des systèmes techniques ou une restructuration des exploitations. La baisse structurelle du nombre d'exploitations d'ici 2008 devrait néanmoins

conduire à ce que le montant d'aides directes par exploitation et par actif agricole soit supérieur à celui évalué. Le montant d'aides directes par hectare et le rapport «aides directes/EBE» devraient, en revanche, s'établir à un niveau proche des valeurs estimées.

La simulation n'intègre pas le principe de subsidiarité en matière de modulation et de conditionnalité environnementale des paiements compensatoires (articles 3 et 4 du règlement horizontal) et considère une stabilité des montants d'aides directes provenant des fonds nationaux et régionaux. Elle s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

- Dans le secteur des grandes cultures, le poste «paiements compensatoires» de 1995 est distribué entre quatre catégories de cultures (céréales, maïs fourrage, oléagineux, protéagineux). Pour chacune de ces catégories, une revalorisation est ensuite effectuée conformément au contenu de l'accord. Le taux de jachère obligatoire est porté à 10% pour la période 2000-2008. Un redressement des soldes de gestion est de ce fait opéré de manière à intégrer une évolution de la production céréalière et des charges culturelles correspondantes.
- Dans le secteur de la viande bovine, la revalorisation des primes (primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes, primes spéciales aux bovins mâles, complément extensif, primes à l'abattage, enveloppes nationales) est difficile à estimer du fait de la trop grande agrégation du poste «aides directes». Afin de contourner cette difficulté, la revalorisation globale des primes est déterminée, pour chaque exploitation, comme une certaine proportion de la baisse en valeur du produit bovin (liée à la réduction du prix de 20%). Cette proportion est déterminée sur la base des résultats d'une simulation menée sur le RICA français et autorisant, quant à elle, une revalorisation plus précise des primes animales. Elle varie de 60% à 105% en fonction des cases typologiques issues du croisement en dix systèmes d'élevage (y compris laitier) et trois classes de chargement PAC 2004 (moins de 1,4, de 1,4 à 2 et plus de 2 UGB par ha).
- Dans le secteur laitier, le montant des paiements compensatoires est calculé forfaitairement sur la base du quota laitier de l'exploitation. La revalorisation tient compte des enveloppes nationales attribuées par État membre.

Au-delà de l'évolution des aides directes, il est proposé d'estimer l'impact de l'Agenda 2000 sur l'évolution de l'EBE à l'horizon 2008. Cet exercice difficile, nécessairement sujet à controverses, est réalisé dans le seul objectif de pouvoir comparer le ratio «Aides directes / EBE» avant et après la réforme. Il ne s'agit, en aucune manière, d'évaluer l'impact de la réforme sur le revenu des agriculteurs. Une telle orientation serait d'ailleurs bien délicate à mener à partir des seules informations disponibles dans le RICA. Elle impliquerait en effet de répondre simultanément à plusieurs questions : quelle est la capacité d'adaptation (structurelle, technique, économique) des différentes catégories d'exploitations agricoles d'ici 2008 ? Quels seront les futurs gains de productivité ? Comment se comportera le prix de marché des différents produits agricoles suite aux baisses envisagées des prix d'intervention ? Comment évoluera le coût unitaire des différents types d'intrants ? La réponse à ces questions étant délicate, l'évolution de l'EBE est envisagée ici de manière très simplifiée : les structures sont supposées constantes ; la baisse envisagée du prix d'intervention des différents produits (céréales, viande bovine et lait) se reporte à l'identique sur celle des prix de marché (annexe n°1). Compte tenu de la fragilité de cette évaluation, nous ne ferons pas référence au niveau 2008 de l'EBE (en euros), mais l'utilisation de cet indicateur se limitera au ratio «aides directes / EBE».

LA MONTEE DES AIDES DIRECTES A L'AGRICULTURE EUROPEENNE

Le Conseil européen de Berlin (mars 1999) a décidé, dans la continuité de la réforme de la PAC de 1992, de mettre en œuvre au cours de la période 2000-2008 une nouvelle réforme intitulée «Agenda 2000». Elle doit contribuer à assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, une meilleure maîtrise des dépenses publiques et à préparer les prochaines négociations multilatérales. Elle se traduit par un renforcement du rôle du contribuable dans le financement de la politique agricole (*via* les paiements directs) et par un recul de celui du consommateur (*via* les mécanismes de prix garantis).

Dans cette partie, la progression des aides directes à l'agriculture communautaire entre 1991 et 2008 est analysée en trois étapes : la première souligne l'impact de la réforme de 1992 quant au renforcement des aides directes dans le soutien global à l'agriculture communautaire ; la seconde analyse le poids des aides directes dans les exploitations agricoles au terme de la réforme de Mac Sharry (1995) ; la troisième expose les résultats des simulations de la réforme de l'Agenda 2000 sur l'évolution des aides directes.

Les aides directes : une part croissante du soutien global à l'agriculture

Les aides directes ne constituent qu'une partie du soutien à l'agriculture européenne. Selon l'OCDE (encart n°1), les transferts totaux (EST) à l'agriculture européenne sont passés de 100 milliards d'euros par an sur la période 1986-1988 à 116 milliards d'euros par an sur la période 1997-1999. Ils sont globalement plus élevés qu'aux États-Unis (de 62 à 78 milliards d'euros sur la même période). En 1997-1999, la part relative des soutiens à la production (ESP) dans les transferts totaux est plus importante dans l'Union européenne (90%) qu'aux États-Unis (52%) où les aides sociales à la commercialisation des produits (*Food stamps*) sont particulièrement développées.

Le niveau de soutien, estimé par le ratio «ESP/valeur des recettes agricoles», est stable dans l'Union européenne (44%) entre 1986-88 et 1997-99⁵. Il est, à la fin de la période, plus élevé qu'aux États-Unis (20%), qu'au Canada (17%), qu'en Australie (7%) et qu'en Nouvelle-Zélande (2%). Par contre, il est plus faible que dans les pays protectionnistes tels que le Japon (61%), la Norvège (66%) et la Suisse (70%). Le montant de l'ESP par hectare est, en 1997-1999, plus important dans l'Union européenne (845 euros) qu'aux États-Unis (106 euros). Il est, en revanche, comparable lorsqu'il est rapporté à l'emploi (respectivement 15 000 et 16 000 euros par équivalent agriculteur à temps plein).

⁵ Ce taux moyen de soutien varie selon les produits agricoles. En 1997-99, il est de 11% pour la viande porcine, de 23% pour la volaille et il est situé entre 40% et 60% pour la plupart des autres produits agricoles, y compris ceux (comme le lait et le sucre) pour lesquels le soutien se fait via des prix garantis et non des paiements directs. Malgré la hausse des paiements compensatoires, le taux de soutien du blé tend à diminuer entre 1986-88 et 1997-99 (de 55% à 53%). Il progresse en revanche légèrement en viande bovine (de 48% à 58%).

Encart 1 : Différentes approches pour l'évaluation du soutien public à l'agriculture

La méthode développée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE, 2000) intègre l'ensemble des soutiens à l'agriculture y compris ceux, non budgétaires, relevant de la protection aux frontières. L'estimation quantitative du soutien non budgétaire repose sur la formulation d'hypothèses concernant les prix agricoles qui prévaudraient dans un contexte où l'intervention publique serait nulle (OCDE, 2000). Les transferts totaux (EST) à l'agriculture distinguent trois grandes catégories : les transferts aux consommateurs (ESC), les transferts aux services d'intérêt général pour l'agriculture (ESSG) et les transferts aux producteurs («Équivalent Soutien aux Producteurs - ESP -»). L'ESP est un indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux productions agricoles. Il associe le soutien des prix de marché et les paiements directs. En rapportant l'ESP à la valeur des recettes agricoles brutes (valeur de la production calculée au prix départ exploitation, soutien budgétaire inclus), le niveau de soutien peut également être mesuré par produit agricole.

Dans le cadre de l'Accord Agricole de l'Uruguay Round (AAUR) de 1995, le montant du soutien à l'agriculture est apprécié au moyen de la Mesure Globale de Soutien (MGS). La MGS, calculée pour chaque produit, intègre le soutien par les prix et le soutien budgétaire [Desquilbet et al, 1999]. Le soutien par les prix est déterminé comme l'écart entre un prix mondial de référence et le prix d'intervention. La MGS exclue les soutiens internes ayant un effet jugé nul ou minime de distorsion sur la production et les échanges («Boîte verte») ainsi que les paiements compensatoires versés dans le cadre de programmes de contrôle de l'offre («Boîte bleue»). Les États membres de l'OMC se sont engagés à réduire leur MGS de 20% sur six ans sur la base d'une référence historique moyenne 1986-88 [Swinbank, 1999].

La troisième approche couvre uniquement les soutiens budgétaires. Les évaluations faites à partir du budget du FEOGA, qui assure la majeure partie des soutiens budgétaires à l'agriculture (environ 80%), ne permettent pas de rendre compte des financements spécifiques des États membres et des collectivités territoriales. Cependant, cela est rendu possible dans les études spécifiques développées au sein des États, comme en France avec la méthode dite des «concours publics à l'agriculture productive» [Boyer, 1999].

L'analyse à partir des données du RICA, poursuit une logique comptable. Elle s'intéresse uniquement à la partie budgétaire correspondant aux aides directes octroyées aux agriculteurs.

Sous l'effet de la réforme de la PAC, la part de l'ESP provenant des paiements directs passe, dans l'Union européenne, de 16% en 1986-88 à 40% en 1997-99. La part des paiements directs dans l'ESP est plus élevée aux États-Unis (55%), mais elle est stable au cours des deux dernières décennies. Le renforcement du découplage, institué par le *Fair Act* de 1996, a cependant entraîné une baisse des paiements sur les superficies au profit de ceux versés sur droits antérieurs [Debar, 2001]. Dans l'Union européenne, la hausse des paiements directs est surtout le fait des paiements versés au titre des superficies cultivées et du cheptel de bovins-viande. D'après l'OCDE, ces paiements sont passés de 2,1 milliards d'euros en 1986-88 à 24,1 milliards d'euros en 1997-99 (tableau 3). Les données du RICA 1995 confirment cette dernière estimation, les aides directes aux superficies et les primes animales s'élevant à 22,3 milliards d'euros.

Tableau n° 3 - Soutien global à l'agriculture européenne et américaine (milliards d'euros)

	Union européenne		États-Unis	
	1986-88	1997-99	1986-88	1997-99
Transferts totaux (EST)	100,3	116,5	68,2	85,4
Équivalent soutien aux producteurs (ESP)	86,3	105,4	41,8	44,3
- dont soutien des prix du marché	73,1	63,7	19,6	19,9
- dont paiements directs	13,2	41,7	22,2	24,4
* au titre des superficies et des animaux	2,1	24,1	11,3	1,9
* au titre des droits antérieurs	0,0	0,5	0,0	8,6
* au titre de l'utilisation d'intrants	5,1	8,5	6,5	6,1
* au titre de la production	5,3	3,4	2,9	4,7
* autres paiements	0,7	5,2	1,5	3,1

Sources : OCDE, 2000

Les aides directes à l'agriculture communautaire ont augmenté, d'après le RICA, de 6,4 milliards d'euros en 1991 à 26,9 milliards d'euros en 1995. Cette forte progression (+20,5 milliards d'euros) est répartie de façon inégale entre les États membres : +5,1 milliards d'euros en France, +4,4 en Allemagne, +2,1 au Royaume-Uni, +1,6 en Espagne, +1,5 en Italie, et +3,4 pour les trois nouveaux entrants (les 2,4 milliards restant sont attribués aux sept autres pays). Sur cette période, les dépenses du FEOGA (section garantie) sont passées de 31,1 milliards d'euros en 1991 à 34,5 milliards d'euros en 1995⁶ (Commission européenne, 2000). L'augmentation des paiements compensatoires a été parallèlement accompagnée d'une diminution des restitutions aux exportations et des coûts de stockage [Blogowski, 1996].

La montée rapide des aides directes à l'agriculture européenne ne s'est pas accompagnée d'une disparition du soutien des prix de marché, notamment encore important pour les productions bovines. Les paiements compensatoires étant versés directement aux exploitations agricoles, le soutien à l'agriculture devient plus visible pour les contribuables et les acteurs économiques que ne l'étaient les circuits de l'intervention publique sur les marchés [Delorme, 1996]. Cette visibilité accrue pose la question de leur mode de répartition et de leur support d'affectation, et ce, avec plus de force que par le passé.

Les exploitations agricoles européennes sont fortement dépendantes des aides directes

Les aides directes jouent désormais un rôle économique important pour de nombreux agriculteurs européens. Avec en moyenne, toutes orientations de production confondues, 1,5 unités de travail agricole et 28 hectares de superficie agricole utile, les exploitations agricoles européennes perçoivent 7 500 euros d'aides directes, soit 4 800 euros par emploi et 265 euros par hectare. Une analyse en fonction des types d'exploitations permet de rendre compte d'écarts importants selon les productions agricoles développées (tableau n°4).

Les exploitations agricoles européennes des types «grandes cultures», «bovins - viande» et «polyculture - élevage» sont devenues fortement dépendantes des aides directes suite à la réforme de la PAC. Le choix d'un maintien du prix garanti dans le secteur laitier en 1992 [contrairement à la proposition initiale faite par Mac Sharry en juillet 1991] conduit à ce que les exploitations laitières soient, pour le moment, moins concernées par les soutiens directs.

⁶ Cette augmentation est liée, en partie, à l'intégration des trois nouveaux États membres (Autriche, Finlande, Suède).

Tableau n° 4 - Caractéristiques moyennes des exploitations agricoles européennes en 1995

(résultats moyens par exploitation)	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Élevage	Autres OTEX	Ensemble
Nombre d'exploitations	776 000	556 800	160 100	963 800	1 118 600	3 575 300
Marge brute standard (UDE)	27	37	17	23	23	26
Unité de travail agricole	1,4	1,7	1,3	1,6	1,6	1,5
Superficie agricole utile (ha)	40	36	42	36	8	28
Production agricole (euros)	45 000	82 900	30 500	47 300	44 500	50 700
EBE (euros)	26 500	40 800	19 000	22 300	20 500	25 400
Aides directes par exploitation (euros)	12 100	8 300	10 800	9 000	2 200	7 500
Aides directes par UTA (euros)	8 700	4 800	8 500	5 500	1 400	4 800
Aides directes par hectare (euros)	300	230	260	250	280	265
Aides directes / Production (%)	27%	10%	35%	19%	5%	15%
Aides directes / EBE (%)	46%	20%	57%	40%	11%	30%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA - ESR Nantes

Les exploitations du type «grandes cultures» ont, en moyenne dans l'Union européenne, une superficie agricole de 40 hectares. Elles perçoivent 12 100 euros d'aides directes, soit l'équivalent de 8 700 euros par emploi et de 300 euros par hectare. Les aides directes représentent 27% de la valeur de leur production agricole et 46% de leur EBE. Ces résultats moyens masquent de fortes disparités régionales (tableau n°5 et annexes 4, 5 et 6). Le montant d'aides directes par exploitation est plus important au Nord de l'Union européenne (46 100 euros au Royaume-Uni - Est, 39 700 euros en France - Centre) que dans les zones du Sud (7 200 euros en Espagne - Intérieure et 5 700 euros en Italie - Centre). Ces écarts s'expliquent principalement par l'ampleur des superficies cultivées et par le rendement de référence qui sert de base pour le calcul de l'aide à l'hectare. D'autres facteurs interviennent également comme la structure de l'assolement (les cultures d'oléagineux bénéficient, en 1995, d'un montant d'aides directes à l'hectare supérieur à celui des céréales ; certaines cultures telles les betteraves sucrières ne sont pas concernées par les aides directes, etc...) et les techniques employées (les cultures irriguées bénéficient, dans certaines zones, d'un supplément d'aides à l'hectare).

Les exploitations du type «bovins lait» détiennent 36 hectares, 52 UGB herbivores et assurent, en moyenne européenne, une production annuelle de lait de 174 000 kg. Elles ont un montant d'aides directes de 8 300 euros, soit l'équivalent de 4 800 euros par emploi et de 230 euros par hectare. Elles sont, pour le moment, moins dépendantes des aides directes que les exploitations de grandes cultures (20% de l'EBE), mais restent fortement dépendantes du système de prix garantis. Le montant d'aides directes par exploitation laitière varie également fortement d'une région à l'autre (2 300 euros aux Pays-Bas, 8 700 euros en Bavière et 25 700 euros en Finlande). Par hectare, ce montant est également contrasté (750 euros par hectare en Autriche, 175 euros en France-Ouest et environ 70 euros en Espagne - Nord et aux Pays-Bas). Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces écarts régionaux (annexes 4, 5 et 6) : l'ampleur des superficies de grandes cultures (y compris celles du maïs fourrage éligibles aux paiements directs), la dimension du cheptel primable, le niveau d'intensification et, surtout, l'importance des autres aides directes (notamment en zone de montagne) financées en partie par les États et les collectivités territoriales.

Les exploitations du type «bovins viande» ont, en moyenne, un cheptel de 47 UGB bovines pour 42 hectares (dont 93% de superficies fourragères). Elles bénéficient de 10 800 euros d'aides directes, soit 8 500 euros par actif et 260 euros par hectare. Les aides directes représentent 57% de l'EBE. Le montant d'aides directes par exploitation est trois fois plus important dans la zone «France - Massif Central» (18 900 euros) qu'en Irlande (6 000 euros). Les écarts entre zones géographiques viennent principalement de la taille du cheptel de vaches allaitantes et de bovins mâles pouvant bénéficier des primes. Le niveau d'intensification des superficies fourragères, qui conditionne l'octroi du complément extensif, est également un facteur discriminant, de même que l'ampleur des superficies en grandes cultures. De plus, les mesures d'accompagnement décidées au niveau des États interviennent de façon non négligeable. Il s'agit, par exemple, du niveau de complément national pour les vaches allaitantes ou, comme en France, de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif.

Tableau n° 5 - Montant moyen d'aides directes par exploitation agricole en 1995 (en euros)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Elevage	Autres OTEX
Finlande	25 400	25 700	ns	38 500	37 800
Suède	14 500	11 000	ns	9 800	ns
Autriche	30 600	14 900	19 700	22 500	16 100
Irlande	17 500	3 800	6 000	10 300	ns
Royaume-Uni - Nord	41 200	5 400	17 100	26 900	ns
Royaume-Uni - Centre	38 800	6 900	ns	30 100	2 600
Royaume-Uni - Est	46 100	8 800	ns	33 400	2 900
Danemark	14 600	11 700	ns	14 900	13 200
Pays-Bas	7 000	2 300	ns	3 800	400
Belgique	9 900	6 300	13 100	8 900	800
Luxembourg	ns	14 000	ns	ns	ns
Allemagne - Nord	23 900	7 900	ns	14 100	6 200
Allemagne - Est	160 700	136 000	ns	308 800	12 500
Allemagne - Ouest	17 100	10 300	ns	14 600	3 900
Allemagne - Bavière	16 300	8 700	ns	14 800	9 000
France - Nord BP	30 500	10 500	ns	20 000	300
France - Centre	39 700	12 600	21 500	29 700	1 700
France - Ouest	16 800	8 100	13 500	15 200	6 900
France - Est	26 300	10 800	ns	32 000	600
France - Massif Central	ns	9 900	18 900	19 400	ns
France - Sud Ouest	25 800	8 900	14 900	15 300	3 900
France - Sud Est	21 300	8 100	ns	13 800	2 100
Italie - Nord	4 700	4 700	7 000	2 900	500
Italie - Centre	5 700	700	ns	2 600	1 200
Italie - Sud	3 700	1 400	3 900	2 700	1 500
Espagne - Nord	5 500	700	2 800	2 300	ns
Espagne - Intérieure	7 200	2 200	6 100	7 500	1 000
Espagne - Méditerranée	3 800	ns	ns	3 100	1 400
Espagne - Sud	5 900	ns	ns	5 900	4 800
Portugal	2 800	4 300	4 800	1 600	600
Grèce	2 000	ns	ns	3 000	2 400
Union européenne	12 100	8 300	10 800	9 000	2 200

| ns = moins de 50 individus dans l'échantillon

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations du type «polyculture-élevage», bénéficient, en moyenne, de 9 000 euros d'aides directes, soit 5 500 euros par emploi et 250 euros par hectare. Dans la plupart des zones, les exploitations de ce type perçoivent un montant d'aides directes inférieur à celui observé dans les unités «grandes cultures».

Les exploitations classées dans le type «autres OTEX» ont un montant moyen d'aides directes évalué à 2 200 euros, soit 1 400 euros par emploi et 280 euros par hectare (ce dernier montant est élevé du fait des activités hors-sol). Le montant d'aides directes par exploitation est, dans la plupart des zones, inférieure à 5 000 euros (exception faite des zones où les cultures céréalières sont développées en complément d'autres activités, comme la production porcine).

Tableau n° 6 - Caractéristiques des exploitations agricoles en 1995 : analyse selon les zones

(résultats moyens par exploitation)	Nombre Exploitations	MBS (UDE)	Unité de travail	Superficie agricole	Production (euros)	EBE (euros)
Finlande	46 000	24	1,8	33	41 400	32 000
Suède	35 900	34	1,3	52	71 500	32 200
Autriche	88 900	22	1,9	24	49 800	42 700
Irlande	129 700	18	1,3	37	34 100	17 600
Royaume-Uni - Nord	46 600	48	1,8	139	87 500	43 000
Royaume-Uni - Centre	51 700	68	2,3	95	151 100	62 900
Royaume-Uni - Est	31 800	94	3,0	116	208 300	88 200
Danemark	58 100	62	1,3	46	121 200	47 100
Pays-Bas	87 800	94	2,1	23	206 900	79 000
Belgique	45 900	62	1,7	30	119 100	55 900
Luxembourg	1 800	47	1,6	53	101 000	56 700
Allemagne - Nord	71 500	55	1,8	49	121 100	43 400
Allemagne - Est	9 300	256	11,7	544	633 700	145 700
Allemagne - Ouest	120 900	39	1,8	34	88 600	35 300
Allemagne - Bavière	106 500	27	1,5	30	64 400	34 500
France - Nord BP	40 700	70	1,7	78	120 600	58 700
France - Centre	63 200	66	1,6	85	105 700	59 300
France - Ouest	99 500	45	1,6	47	109 500	44 500
France - Est	22 800	47	1,8	75	102 300	51 500
France - Massif Central	33 000	28	1,5	66	51 900	31 600
France - Sud Ouest	99 700	37	1,7	50	74 800	39 300
France - Sud Est	70 700	48	2,0	36	82 900	36 900
Italie - Nord	276 100	26	1,6	13	47 200	27 800
Italie - Centre	158 500	15	1,5	13	22 300	15 200
Italie - Sud	435 700	11	1,2	10	16 800	11 200
Espagne - Nord	66 100	14	1,4	12	26 300	14 300
Espagne - Intérieure	169 700	14	1,0	38	24 800	16 600
Espagne - Méditerranée	135 100	10	0,9	11	21 600	12 100
Espagne - Sud	130 700	11	1,3	24	24 200	16 900
Portugal	341 600	6	1,5	12	9 300	4 500
Grèce	499 800	9	1,7	6	15 200	11 600
Union européenne	3 575 300	9	1,5	28	50 700	25 400

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le poids relatif des différents types d'exploitations dans chaque zone (annexe 3), la dimension économique des unités (tableau n° 6) et leur référence historique de droits à primes génèrent de fortes disparités du montant moyen régional d'aides directes par exploitation. Il s'échelonne de 1 500 euros en Espagne - Nord à 200 500 euros dans les nouveaux Länder de l'Allemagne de l'Est où les structures sont très grandes (en moyenne 545 hectares, 11,7 emplois). Il est inférieur à la moyenne communautaire (7 500 euros) dans les neuf zones du sud de l'Union (tableau n° 7), mais aussi en Irlande, en Belgique et aux Pays-Bas (où les productions laitière et porcine sont particulièrement développées). Il est supérieur à 20 000 euros en Finlande, dans deux zones françaises de grandes cultures (Centre et Nord Bassin Parisien) et dans les trois zones du Royaume-Uni.

Tableau n° 7 - Montant d'aides directes en 1995 : analyse selon les zones

(résultats moyens par exploitation)	Montant d'aides directes (euros et %)				
	/ Exploitation	/ Emploi (UTA)	/ Hectare	/ Production	/ EBE
Finlande	28 300	15 500	850	68%	88%
Suède	12 000	9 600	230	17%	37%
Autriche	19 100	9 800	810	38%	45%
Irlande	6 600	5 000	180	19%	38%
Royaume-Uni - Nord	20 600	11 200	150	24%	48%
Royaume-Uni - Centre	20 200	8 800	210	13%	32%
Royaume-Uni - Est	32 400	10 800	280	16%	37%
Danemark	13 900	10 300	305	11%	30%
Pays-Bas	2 600	1 200	115	1%	3%
Belgique	6 800	4 100	230	6%	12%
Luxembourg	13 000	8 100	245	13%	23%
Allemagne - Nord	12 600	7 000	255	10%	29%
Allemagne - Est	200 500	17 100	370	32%	138%
Allemagne - Ouest	11 400	6 500	335	13%	32%
Allemagne - Bavière	11 600	7 800	390	18%	34%
France - Nord BP	23 800	14 200	305	20%	41%
France - Centre	26 600	16 400	315	25%	45%
France - Ouest	10 600	6 500	230	10%	24%
France - Est	16 900	9 600	225	17%	33%
France - Massif Central	16 100	10 900	245	31%	51%
France - Sud Ouest	15 900	9 100	320	21%	40%
France - Sud Est	7 500	3 700	205	9%	20%
Italie - Nord	2 900	1 800	220	6%	10%
Italie - Centre	3 300	2 200	260	15%	22%
Italie - Sud	2 200	1 800	210	13%	20%
Espagne - Nord	1 500	1 100	125	6%	10%
Espagne - Intérieure	6 100	6 000	160	25%	37%
Espagne - Méditerranée	1 700	1 900	150	8%	14%
Espagne - Sud	5 300	4 000	225	22%	31%
Portugal	1 600	1 100	140	17%	36%
Grèce	2 400	1 400	395	16%	21%
Union européenne	7 500	4 800	265	15%	30%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le montant d'aides directes par exploitation agricole est étroitement lié à trois critères :

- Les productions agricoles développées : seules certaines d'entre elles (grandes cultures, viandes bovine, ovine et caprine) bénéficient de paiements compensatoires. Ces derniers n'existent pas, pour le moment, pour de très nombreuses autres productions agricoles telles que les productions laitière, porcine, avicole, viticole, horticole, arboricole et maraîchère ;
- La dimension économique des exploitations agricoles : les paiements compensatoires reposent, en effet, sur les facteurs de production (superficie et cheptel) et les niveaux antérieurs de production (rendement de référence en céréales). Ils ont été déterminés de façon à atténuer, dans chaque exploitation, le choc économique provoqué par la baisse des prix garantis. Le montant d'aides directes par exploitation est, de ce fait, étroitement lié à son volume de production [Kroll, 1998]. Certains dispositifs techniques ont cependant été introduits afin d'atténuer la linéarité de cette relation. Il s'agit principalement de l'instauration d'un plan de régionalisation des céréales (l'aide directe par hectare est, en grandes cultures, identique entre les producteurs d'une même zone géographique), de la création d'un statut de producteurs professionnels (seuls ces derniers doivent geler une partie de leur surface) et de la fixation de contraintes de chargement dans le secteur bovin ;
- La localisation des exploitations agricoles : dans le secteur des céréales, le montant de l'aide directe par hectare correspond au produit du rendement de référence (déterminé pour une zone géographique particulière) et du taux d'indemnisation à la tonne (homogène entre les Etats membres). Le rendement de référence varie du simple au triple entre les pays du Sud de l'Union et certains pays du Nord. Par ailleurs, les Etats ne soutiennent pas tous avec la même intensité leur agriculture par des programmes co-financés ou des crédits internes.

En rapportant le montant d'aides directes à l'emploi, les écarts se réduisent entre zones géographiques, notamment pour le Royaume-Uni - Est (où le travail salarié est développé) et pour l'Allemagne - Est. Avec 17 100 euros d'aides directes par emploi, les nouveaux länder allemands occupent toujours le premier rang européen. Ce montant devient, néanmoins, comparable à celui observé en Finlande et dans deux zones françaises : Centre et Nord Bassin Parisien. Les régions françaises et britanniques orientées vers les productions céréalières occupent toujours le haut de la hiérarchie (annexe 4), très loin devant les zones laitières (Pays-Bas, Espagne du Nord) et les régions méditerranéennes.

En rapportant le montant d'aides directes à l'hectare, la hiérarchie des zones géographiques est différente de celle par emploi (annexe 5). En Finlande et en Autriche ce montant est respectivement, de 850 et 810 euros, soit deux fois plus qu'en Bavière, quatre fois plus qu'en Italie du Sud et huit fois plus qu'aux Pays-Bas. En France, ce montant oscille entre 205 euros dans le Sud-Est et 315 euros dans le Centre. Plusieurs facteurs interagissent sur ce niveau régional de soutien direct à l'hectare : l'assolement, le rendement de référence, le niveau d'intensification des superficies fourragères (nombre d'animaux primés par hectare), le mode de détermination de la superficie agricole utile (notamment la prise en compte des parcours et alpages peu productifs) et les critères d'attribution des aides directes non liées aux OCM.

Le ratio «aides directes / EBE» est, en moyenne communautaire, de 30% (annexe 6). Les aides directes représentent moins du quart de l'EBE dans 51% des exploitations agricoles européennes et plus des trois quarts dans 14% d'entre elles. Les unités du premier groupe rassemblent 54% des emplois, 28% des surfaces et 15% des aides directes. Celles du second concentrent 31% des aides directes pour 13% des emplois et seulement 8% de l'EBE (tableau n°8).

Tableau n° 8 - Contribution à l'agriculture européenne de six classes «d'aides directes/EBE» (%)

	Exploitations agricoles	Emplois agricoles	Superficie agricole	EBE	Aides directes
Moins de 10%	33%	35%	13%	36%	3%
10% à 25%	18%	19%	15%	20%	12%
25% à 50%	23%	22%	25%	24%	30%
50% à 75%	12%	11%	19%	12%	24%
75% à 100%	5%	5%	11%	5%	13%
Plus de 100%	9%	8%	17%	3%	18%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

L'analyse régionale montre des écarts très importants. Ce ratio est en moyenne de 138% en Allemagne - Est, de 88% en Finlande, de 51% en France - Massif Central et de 48% au Royaume-Uni - Ouest. Il est particulièrement faible en Belgique (12%), en Espagne - Nord (10%) et aux Pays-Bas (3%).

Avec la réforme de 1992, les paiements directs sont devenus nécessaires à la rémunération de très nombreux agriculteurs européens. Dans un tel contexte économique, il paraît difficile d'envisager leur réduction brutale à court terme. Cette dépendance, qui sera en outre accentuée avec la réforme de l'Agenda 2000, ne doit cependant pas faire obstacle à une réflexion sur un éventuel redéploiement des crédits, de la gestion des marchés vers le développement rural.

Agenda 2000 : une hausse des aides directes favorable aux exploitations bovines

La réforme de la PAC décidée par le Conseil européen en mars 1999 (annexe 1) va entraîner une nouvelle hausse des aides directes, évaluée à environ 7 milliards d'euros. La compensation des baisses de prix n'est que partielle (à l'exception du secteur de la viande bovine où elle est dans certains systèmes presque totale), car les décideurs communautaires ont souhaité tenir compte de l'existence de gains de productivité [Butault, 1999]. Cette augmentation s'effectuera en deux temps : 3,9 milliards entre 1995 et 2004 (dont 0,9 milliard pour les grandes cultures et 3 milliards pour la viande bovine) et 3,1 milliards entre 2004 et 2008 (réforme de l'OCM lait). Cette hausse est plus modeste que celle mise en œuvre lors de la réforme précédente (+17,1 milliards sur les douze États présents sur la période 1991-1995).

La réforme de l'Agenda 2000 concerne surtout les productions animales. La hausse des aides directes devrait se répartir pour 55% aux exploitations du type «bovins lait», 25% à celles du type «polyculture-élevage», 10% à celles du type «bovins viande», 8% à celles du type «grandes cultures» et seulement 2% à celles du type «autres OTEX».

Le montant d'aides directes aux productions animales (viande et lait) passe, globalement, de 6,1 milliards d'euros en 1995 à 12,1 milliards d'euros en 2008 (tableau n° 9). Les aides directes aux superficies végétales progressent moins (16,1 à 17 milliards d'euros). Les «autres aides directes» sont supposées stables dans la simulation. L'évolution de ces aides directes relevant du développement rural (programmes agri-environnementaux, indemnités compensatoires de handicaps naturels, etc...), des fonds nationaux et régionaux reste, en effet, difficile à appréhender.

Tableau n° 9 - Évolution 1995-2008 du montant global d'aides directes à l'agriculture européenne (milliards d'euros)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Élevage	Autres OTEX	Ensemble
Aides directes 1995	9,3	4,6	1,8	8,7	2,5	26,9
Evolution 1995-2008	+0,6	+3,9	+0,7	+1,8	+0,1	+7,0
Aides directes 2008	9,9	8,5	2,5	10,5	2,6	33,9
- dont aides végétales	8,4	1,9	0,2	4,5	2,0	17,0
- dont aides animales	0,8	4,8	2,0	4,4	0,3	12,2
- dont autres aides directes	0,7	1,8	0,3	1,6	0,3	4,7

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Avec la réforme de l'Agenda 2000, le montant moyen d'aides directes par exploitation agricole progresse, en moyenne communautaire, de 26% (passant de 7 500 euros en 1995 à 9 500 euros en 2008). Cette estimation doit être considérée avec prudence dans la mesure où la simulation est conduite à structures constantes. Une diminution du nombre d'exploitations agricoles de 3% par an sur la période 1995-2008 conduirait à une augmentation supplémentaire du montant d'aides directes par exploitation d'environ 40% par rapport aux valeurs estimées. Un tel scénario supposerait, néanmoins, que l'enveloppe budgétaire reste constante et que l'intégralité des droits à primes cédés soit affectée aux exploitations restantes. Rapporté à l'hectare ou à l'EBE, le montant d'aides directes est, en revanche, beaucoup plus stable face aux effets de la restructuration.

Les exploitations du type «grandes cultures» enregistrent, à structures constantes, une hausse moyenne de leur montant d'aides directes de 6% entre 1995 et 2008. Celle-ci résulte d'un double mouvement : une augmentation des aides directes aux superficies céréalières et un recul de celles relatives aux oléagineux, aux protéagineux et à la jachère [Blanc et al, 2000]. L'alignement du montant de l'aide directe à l'hectare entre les cultures, qui va dans le sens d'une accentuation du découplage, pourrait entraîner certaines modifications d'assolement non prises en compte dans la simulation. Le recul des oléagineux au profit des céréales devrait néanmoins être limité du fait de leur intérêt agronomique dans les rotations culturales. En 2008, le montant d'aides directes est estimé, en moyenne communautaire, à 12 800 euros par exploitation, soit 9 200 euros par actif et 320 euros par hectare (tableau n° 10). L'analyse en fonction des zones géographiques ne montre pas de changements significatifs par rapport aux hiérarchies observées en 1995. La progression des aides directes est néanmoins plus rapide dans les zones spécialisées en production de blé tendre que dans celles ayant une proportion importante d'oléagineux (comme en France – Sud Ouest ou en Espagne - Intérieure).

Tableau n° 10 - Evolution 1995-2008 du montant moyen d'aides directes (euros et %)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Élevage	Autres OTEX	Ensemble
Aides directes 2008 par exploitation	12 800	15 900	15 300	10 900	2 250	9 500
Evolution 1995-2008 (euros)	+700	+7 000	+4 500	+1 900	+50	2 000
Evolution 1995-2008 (%)	+6%	+84%	+41%	+20%	+3%	+26%
Aides directes par UTA 2008	9 200	8 800	11 900	6 600	1 500	6 100
Evolution 1995-2008	+540	+4 010	+3 480	+1 120	+40	+1 260
Aides directes par ha 2008	320	420	370	300	290	335
Evolution 1995-2008	+20	+190	+110	+50	+10	+70
Aides directes / EBE 2008	52%	41%	81%	50%	11%	39%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations du type «bovins lait» enregistrent une progression beaucoup plus rapide des aides directes sur la période (+84%). En 2008, leur montant d'aides directes par exploitation (15 900 euros) et par hectare (420 euros) devient même, en moyenne communautaire, supérieur à celui des unités «grandes cultures». Ce constat n'est cependant pas général pour l'ensemble des pays : en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, les exploitations laitières conservent un montant d'aides directes inférieur à celui des unités des types «grandes cultures» et «bovins viande». Compte tenu de la logique retenue dans le mode de compensation de la baisse du prix du lait (le montant des paiements compensatoires est déterminé sur la base de la référence laitière de l'exploitation), les exploitations laitières de grande taille enregistrent une forte progression, en valeur absolue, de leur montant d'aides directes. La revalorisation est particulièrement importante dans les unités néerlandaises et britanniques du fait d'un faible montant initial d'aides directes. L'augmentation des aides aux superficies de maïs fourrage bénéficie aux exploitations laitières de l'Ouest de la France [Institut de l'Élevage, 1999], dont le montant d'aides directes progresse de 103% sur la période.

Les exploitations du type «bovins – viande» bénéficient, avec la réforme de l'Agenda 2000, d'une hausse moyenne des aides directes de 42%. En 2008, elles ont en moyenne 15 300 euros d'aides directes par exploitation, soit 11 900 euros par emplois et 370 euros par hectare. Compte tenu des hypothèses formulées concernant l'évolution des prix (alignement entre la baisse des prix d'intervention et celle des prix de marchés), le rapport «aides directes/EBE» est estimé à 81% en 2008, soit un taux nettement supérieur à celui des autres types. Le montant moyen d'aides directes par hectare est directement lié au niveau d'intensification (mesuré par le nombre d'UGB PAC par hectare de superficie fourragère)⁷. En 2008, les 46 000 exploitations européennes ayant un chargement supérieur à 2 UGB PAC par hectare bénéficient, en moyenne, de 610 euros d'aides directes par hectare et de 16 000 euros par exploitation. Les 88 000 exploitations ayant un chargement inférieur à 1,4 UGB PAC bénéficient, quant à elles, de seulement 295 euros par hectare et de 14 800 euros par exploitation.

⁷ Avec la réforme de l'Agenda 2000, la méthode de calcul du chargement utilisée pour octroyer le complément extensif a été durcie. Dans la définition des «UGB PAC», l'ensemble des animaux présents, y compris les génisses et les vaches allaitantes non primées, est désormais pris en considération et non plus seulement les seuls animaux primés. Le complément extensif est de 80 Euros par tête dans les exploitations ayant un chargement inférieur à 1,4 et de 40 Euros lorsque le chargement est compris entre 1,4 et 1,8.

Les exploitations européennes du type «polyculture-élevage» connaissent une revalorisation des aides directes (+21%) intermédiaire entre les unités du type «bovins viande» et celles du type «grandes cultures». Avec 10 900 euros d'aides directes par exploitation et 300 euros par hectare, elles se retrouvent proches des trois autres types, alors que les exploitations du type «autres OTEX» ne sont pas concernées par la réforme et bénéficient de peu de soutiens publics.

L'évolution de la répartition territoriale des aides directes est liée au poids relatif des différents types d'exploitations (annexe 3). A horizon 2008, le montant global d'aides directes par zone géographique demeure très contrasté (tableau n° 11). Il est supérieur à 1,4 milliards d'euros en Finlande, en Autriche, dans trois zones d'Allemagne, dans trois zones françaises et au Royaume-Uni Est. Il est inférieur à 0,6 milliard en Suède, en Belgique, au Luxembourg, en France - Est, en Italie - Centre, en Espagne - Nord et en Espagne - Méditerranée. Rapporté à l'exploitation, ce montant varie toujours très fortement entre le Nord et le Sud de l'Union européenne.

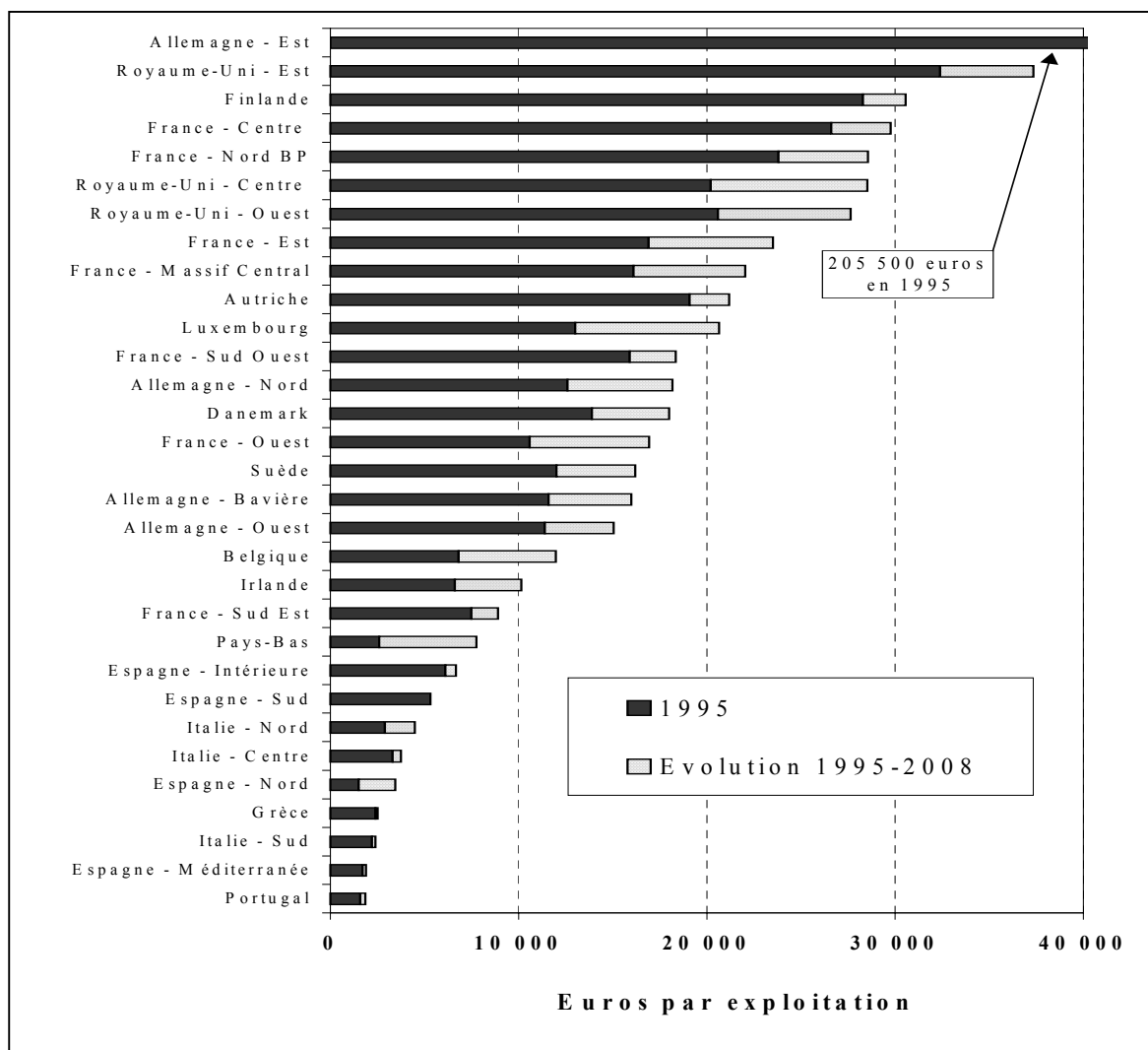
Tableau n° 11 - Montant global d'aides directes en 1995 et 2008 (en millions d'euros)

	Aides directes (millions euros)		Variation 1995 – 2008	
	1995	2008	En millions euros	En %
Finlande	1 300	1 410	110	8%
Suède	430	580	150	35%
Autriche	1 700	1 880	180	11%
Irlande	850	1 310	460	54%
Royaume-Uni - Nord	960	1 290	330	34%
Royaume-Uni - Centre	1 040	1 470	430	41%
Royaume-Uni - Est	1 030	1 190	160	16%
Danemark	810	1 050	240	30%
Pays-Bas	230	680	450	202%
Belgique	310	550	240	77%
Luxembourg	20	40	20	100%
Allemagne - Nord	900	1 300	400	44%
Allemagne - Est	1 870	2 100	230	12%
Allemagne - Ouest	1 380	1 810	430	31%
Allemagne - Bavière	1 230	1 700	470	38%
France - Nord BP	970	1 160	190	20%
France - Centre	1 680	1 880	200	12%
France - Ouest	1 060	1 680	620	59%
France - Est	380	540	160	42%
France - Massif Central	530	730	200	37%
France - Sud Ouest	1 590	1 820	230	14%
France - Sud Est	530	630	100	19%
Italie - Nord	800	1 240	440	55%
Italie - Centre	520	590	70	13%
Italie - Sud	940	1 050	110	12%
Espagne - Nord	100	230	130	130%
Espagne - Intérieure	1 040	1 140	100	10%
Espagne - Sud	230	260	30	13%
Espagne - Méditerranée	690	690	0	0%
Portugal	540	650	110	20%
Grèce	1 220	1 250	30	2%
Union européenne	26 890	33 970	7 080	26%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Avec la réforme de l'Agenda 2000, le montant moyen régional d'aides directes par exploitation progresse plus rapidement dans les zones où la production laitière est très développée : +202% aux Pays-Bas, +59% en France - Ouest et +38% en Bavière (graphique n° 1). La hausse des aides directes est également forte dans les zones spécialisées en viande bovine, comme en Irlande (+54%) et en France - Massif Central (+37%). Elle est en revanche limitée, entre 10% et 15%, dans la plupart des zones céréalières (France - Centre, Royaume-Uni - Est, Allemagne - Est) et est inférieure à 10% en Espagne du sud, Grèce, Finlande, Italie du sud et Espagne intérieure.

Graphique n°1 - Évolution 1995-2008 du montant moyen d'aides directes par exploitation (euros)



Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Dans chaque zone géographique, le montant global d'aides directes est rapporté à la superficie agricole utile. Avec la réforme de l'Agenda 2000, ce montant progresse fortement dans les zones laitières et faiblement dans les zones où l'activité bovine est peu représentée. La hausse est particulièrement marquée dans les zones intensives (Pays-Bas et Belgique) où la production de lait par unité de surface est importante. La réforme de la PAC modifie la hiérarchie des zones géographiques selon le critère «montant d'aides directes par hectare de superficie agricole utile».

Le test statistique de Kolmogorov-Smirnov⁸ confirme cette analyse en rejetant l'hypothèse d'égalité des deux distributions au seuil de 1%.

Même si des écarts très importants subsistent entre les 31 zones géographiques [Daniel, 2001], la réforme de la PAC va dans le sens d'une plus grande homogénéité quant au montant d'aides directes par hectare (le coefficient de variation passe de 0,60 en 1995 à 0,48 en 2008). L'évolution de l'indice de Theil⁹ sur cette même période (de 0,099 à 0,077) confirme ces résultats mais montre que la redistribution géographique des soutiens directs est limitée¹⁰.

Les deux réformes successives de la PAC conduisent à une augmentation rapide et substantielle des aides directes à l'agriculture communautaire. Après la réforme du secteur des grandes cultures entre 1992 et 1995, l'accord de Berlin est davantage polarisé sur les productions bovines (lait et viande). Le montant des aides directes (par exploitation ou par emploi) reste étroitement lié à la taille des structures, à la productivité du travail et aux mécanismes de compensation prévus pour atténuer l'impact de la baisse des prix institutionnels (références historiques, rendements de référence, etc). L'accroissement rapide des paiements compensatoires liés à la régulation des marchés tend à marginaliser l'importance relative des aides directes relevant du second pilier de la PAC.

AGENDA 2000, CONCENTRATION DES AIDES DIRECTES ET MODULATION

Cette troisième partie comporte deux sections. La première analyse l'impact des mesures de l'Agenda 2000 sur l'évolution du niveau de concentration des aides directes entre exploitations agricoles. La seconde étudie, à horizon 2008, la dispersion du montant d'aides directes par exploitation. En rappelant les dispositions juridiques offertes quant à l'application éventuelle d'un dispositif de modulation des paiements compensatoires, elle tente de mieux cerner l'ampleur des crédits pouvant faire l'objet d'un transfert au titre du développement rural.

⁸ Le test de Kolmogorov-Smirnov permet de vérifier l'hypothèse d'égalité de deux distributions. Dix classes de montant d'aides directes par hectare sont fixées arbitrairement (100-150 euros, 150-200, 200-250, 250-300, 300-350, 350-400, 400-450, 450-500, 500-550 et 550-900). Les 31 zones géographiques sont alors positionnées selon ces dix classes (en distribution cumulée) pour l'année 1995 (F(x)) et 2008 (G(x)). L'écart entre F(x) et G(x), exprimé en valeur absolue, est calculé pour chacune de ces dix classes. La valeur maximale de cet écart (0,33 pour la classe 200 à 250 euros) étant inférieure à la valeur critique correspondant à un seuil de risque de 1% (0,184 dans le cas d'un échantillon comportant 35 individus), l'hypothèse d'égalité des deux distributions est rejetée.

⁹ L'indice de Theil détermine le niveau de concentration des aides directes en tenant compte de la superficie des zones. Plus sa valeur tend vers zéro et moins les aides directes sont concentrées. Il est calculé comme suit :

$$T_{AD} = \sum_{zg} \frac{AD_{zg}}{AD_{ue}} \ln \left(\frac{AD_{zg} SA_{ue}}{AD_{ue} SA_{zg}} \right)$$

AD_{zg} = Montant global d'aides directes dans la zone géographique zg ;

AD_{ue} = Montant global d'aides directes en UE

SA_{zg} = Superficie agricole de la zone géographique zg ;

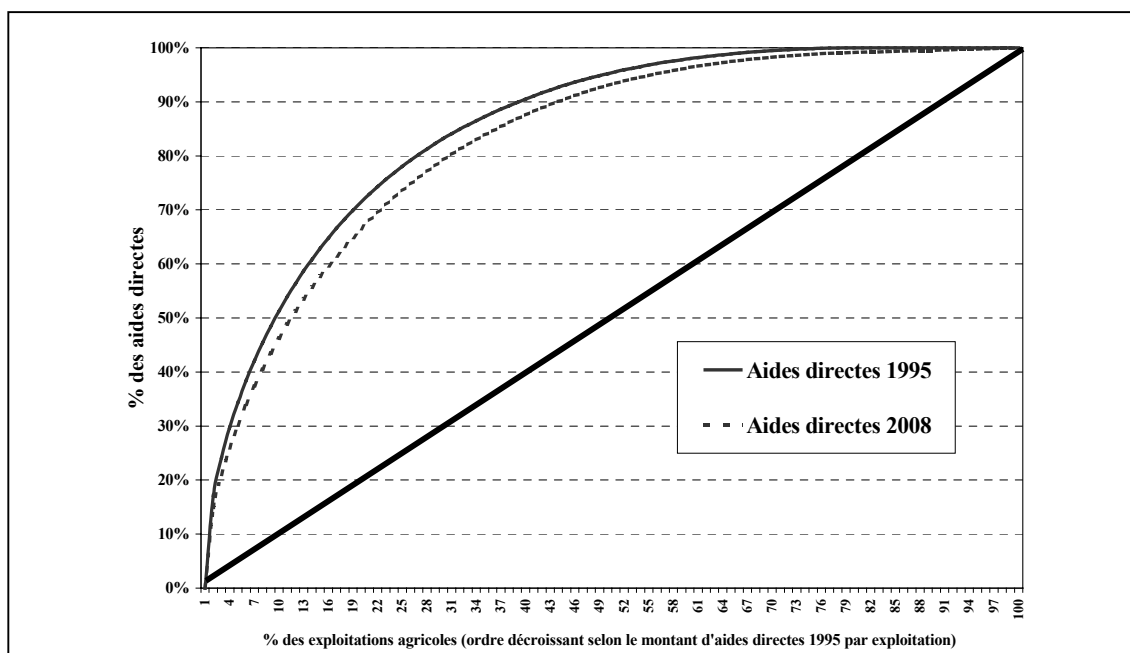
SA_{ue} = Superficie agricole en UE

¹⁰ Le test de Kolmogorov-Smirnov et le calcul de l'indice de Theil ont été réalisés uniquement sur la base de moyennes régionales, afin d'apprécier le changement d'allocation des aides directes entre les bassins de production de l'Union. A ce stade, ces tests n'ont pas été réalisés au niveau individuel (entre exploitations de chaque zone).

L'impact de la réforme de l'Agenda 2000 sur la concentration des aides directes

La réforme de la PAC (Agenda 2000), qui entend renforcer le découplage (singulièrement dans le secteur céréalière avec l'alignement du montant unitaire des aides directes à l'hectare entre les céréales, les oléagineux et la jachère) et mieux prendre en compte le caractère multifonctionnel des exploitations agricoles, modifie-t-elle la concentration des aides directes à l'agriculture européenne ? Pour répondre à cette question, il est proposé de classer l'ensemble des exploitations agricoles du RICA européen selon leur montant d'aides directes 1995. Sur la base de cette hiérarchie, deux courbes de concentration des aides directes sont représentées, celle de 1995 qui correspond à la situation de référence, puis celle de 2008 qui correspond à la situation après réforme (graphique n° 2).

Graphique n° 2 - Concentration du montant d'aides directes par exploitation (UE-Toutes OIEX)



Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations des deux derniers déciles (déciles 9 et 10) regroupent, au niveau communautaire, 73% des aides directes allouées en 1995, 25% des emplois agricoles, 59% de la superficie agricole utile et 42% de l'EBE (tableau n°12). L'expression synthétique selon laquelle 20% des exploitations agricoles reçoivent, au niveau européen, 80% des aides directes est donc vérifiée. En effet, le niveau réel de concentration des aides directes est supérieur à celui estimé à partir du RICA, car cet outil statistique ne prend pas en compte de nombreuses petites exploitations peu aidées.

En regroupant 68% des aides directes octroyées en 2008, ces mêmes exploitations enregistrent avec la réforme de la PAC une baisse modérée de leur contribution relative¹¹. Vraisemblablement en meilleure posture que les autres pour bénéficier de la restructuration qui résulterait d'une diminution du nombre d'agriculteurs, ces exploitations devraient connaître, dans les faits, un recul moins marqué que celui présenté ici à structures constantes. Il est même envisageable que les inégalités puissent s'accroître.

¹¹ En classant les exploitations sur la base du montant d'aides directes 2008 par exploitation, les unités des deux derniers déciles reçoivent 70% des aides directes 2008. 85% des exploitations agricoles situées dans les deux derniers déciles en 1995 se retrouvent également dans les deux derniers déciles en 2008.

Tableau n° 12 - Poids relatif des exploitations des deux derniers déciles : analyse par type

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Élevage	Autres OTEX	Ensemble
Exploitations 1995	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Emplois 1995	27%	26%	26%	27%	24%	25%
Superficie agricole 1995	61%	33%	44%	61%	43%	59%
EBE 1995	55%	29%	43%	49%	30%	42%
Aides directes 1995	72%	56%	50%	71%	79%	73%
Aides directes 2008	71%	43%	48%	69%	79%	68%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations agricoles européennes des deux derniers déciles (9 et 10) ont, en 1995, un EBE moyen trois fois supérieur à celui des unités classées dans les huit premiers déciles (tableau n°13). Plus dépendantes des soutiens directs (le rapport «aides directes/EBE» est, en moyenne, de 51% contre 14%), elles enregistrent avec la réforme de l'Agenda 2000 une hausse moyenne de leur montant d'aides directes (+4 800 euros) supérieure au montant moyen d'aides directes des autres unités (3 800 euros après réforme). Le montant des aides directes par emploi est beaucoup plus dispersé (rapport de 1 à 6,7 entre les huit premiers déciles et les deux derniers) que le montant d'aides directes par hectare (rapport de 1 à 1,4).

Cette approche est déclinée pour les cinq types d'exploitations agricoles. Dans le type «grandes cultures», les exploitations des deux derniers déciles concentrent 27% des emplois, 61% de la surface, 55% de l'EBE et 71% des aides directes 2008. Elles ont, en moyenne, 123 hectares pour 73 200 euros d'EBE, soit environ cinq fois plus que celui des unités des huit autres déciles. Le niveau de concentration des aides directes est peu modifié avec la réforme de l'Agenda 2000, et ce, pour au moins trois raisons : la compensation des baisses de prix se fait toujours par hectare, sans dégressivité en fonction de la taille de l'exploitation ; les rendements de référence sont inchangés (exception faite d'un léger ajustement à la hausse dans certaines zones du Sud de l'Union) ; l'alignement des aides directes entre les cultures n'est pas, du fait de leur assolement, plus pénalisant pour les unités les plus soutenues.

Les exploitations du type «bovins lait» des deux derniers déciles regroupent 26% des emplois, 56% des aides directes mais 33% des superficies et 29% de l'EBE. Les aides directes sont ainsi, en 1995, moins directement liées à la taille de l'exploitation que dans le secteur des grandes cultures (du fait de l'importance des mesures agri-environnementales et des indemnités compensatoires de handicaps naturels). Les unités des deux derniers déciles ont un EBE moyen de 58 700 euros, soit 1,6 fois la moyenne des huit autres déciles (tableau n°13). Au terme de la réforme de l'Agenda 2000, toutes les exploitations laitières européennes bénéficieront de paiements compensatoires. Ceci entraîne une modification importante de la concentration des aides directes par rapport au niveau initial. Les unités laitières spécialisées de grande dimension, comme au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, qui avaient peu d'aides directes en 1995, seront alors parmi les exploitations agricoles les plus soutenues.

Tableau n° 13 - Effet de l'Agenda 2000 sur les exploitations agricoles européennes : analyse en fonction des types et selon les déciles d'aides directes 1995 par exploitation

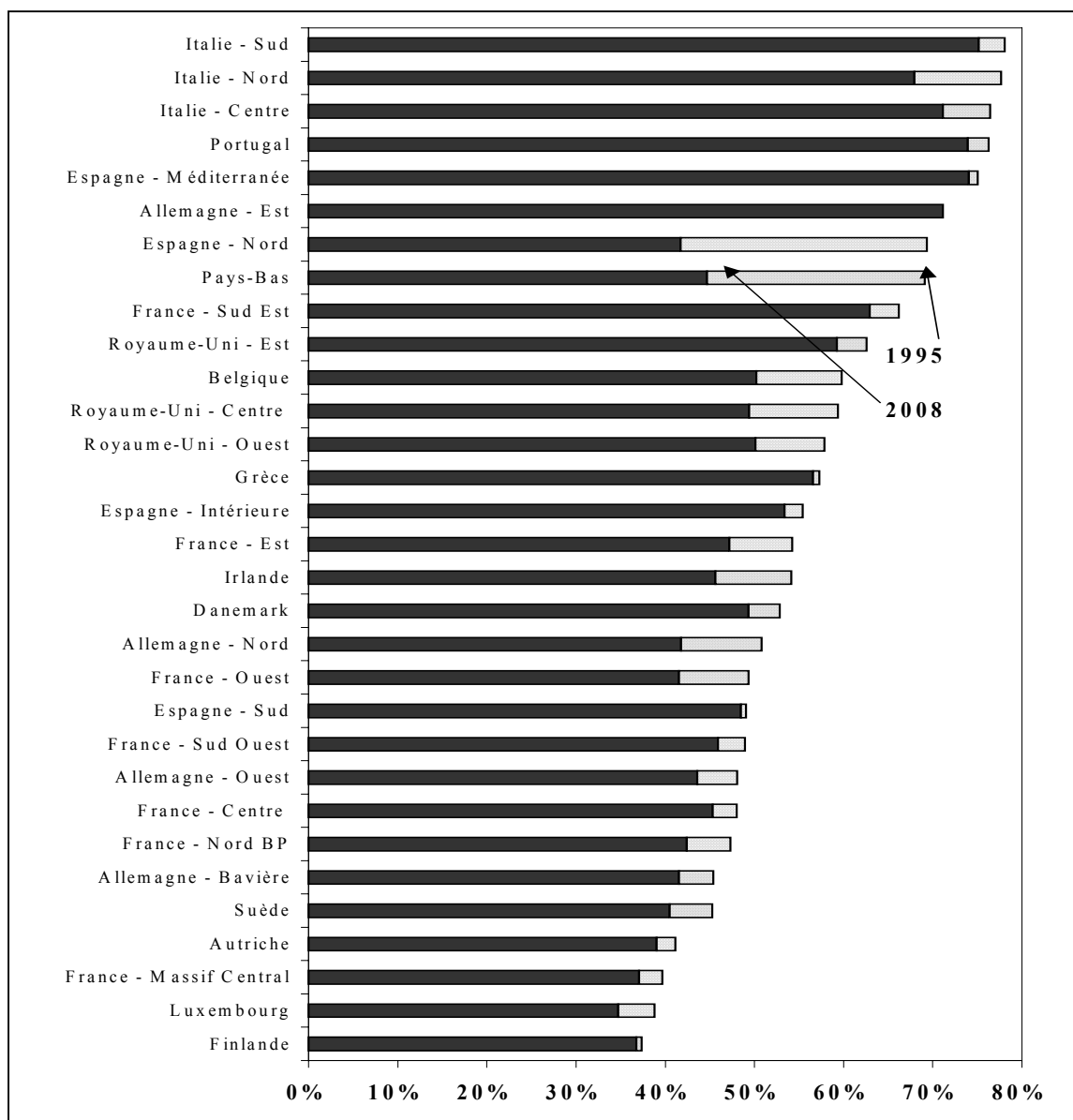
Résultats moyens par exploitation	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Élevage	Autres OTEX	Ensemble
Résultats moyens (en euros) pour les exploitations des deux derniers déciles (9 et 10)						
Nombre d'exploitations	155 300	111 300	32 00	192 800	224 200	715 000
UTA	1,8	2,2	1,6	2,2	1,9	1,9
Superficie agricole (ha)	123	59	92	108	17	84
EBE	73 200	58 700	41 000	54 200	31 200	53 400
Aides directes 1995	43 500	23 300	27 200	31 800	8 900	27 400
Evolution 1995-2008	+2 200	+9 500	+9 800	+5 600	+200	+4 800
Aides directes 2008	45 700	32 800	37 000	37 400	9 100	32 200
- soit par emploi	25 400	14 900	23 100	17 000	4 800	16 900
- soit par hectare	370	560	400	350	530	380
Résultats moyens (en euros) pour les exploitations des huit premiers déciles (1 à 8)						
Nombre d'exploitations	620 700	445 400	128 100	771 000	894 500	2 860 000
UTA	1,3	1,6	1,2	1,5	1,5	1,5
Superficie agricole (ha)	19	30	29	18	6	14
EBE	14 800	36 300	13 400	14 400	17 800	18 400
Aides directes 1995	4 200	4 500	6 700	3 300	600	2 500
Evolution 1995-2008	+400	+6 300	+3 100	+900	+0	+1 300
Aides directes 2008	4 600	10 800	9 800	4 200	600	3 800
- soit par emploi	3 500	6 700	8 200	2 800	400	2 500
- soit par hectare	240	360	340	230	100	270

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations du type «bovins viande» des deux derniers déciles ont, en moyenne, un EBE de 41 000 euros en 1995 (soit 3,1 fois la moyenne des huit autres déciles) pour 27 200 euros d'aides directes. Elles détiennent 26% des emplois, 43% des surfaces et 50% des aides directes. En poursuivant une logique de compensation des baisses de prix proche de celle instaurée en 1992 (aide à la tête de bétail), la réforme de l'Agenda 2000 modifie peu le niveau initial de concentration des aides directes. Certains rééquilibres sont cependant attendus entre systèmes d'élevage : les nouvelles conditions de chargement imposées pour le calcul des primes animales conduisent à ce que le taux de compensation des baisses de prix soit plus élevé dans les élevages extensifs [Colson, Chatellier, 1999] ; la revalorisation des primes sur les superficies de maïs fourrage confère, en revanche, un avantage aux unités intensives ; l'instauration d'une prime à l'abattage favorise les animaux légers. Pour les deux derniers types d'exploitations (polyculture-élevage et autres OTEX), les deux derniers déciles regroupent entre 70% et 80% des aides directes avant et après réforme.

La poursuite de l'analyse en fonction des zones géographiques montre que les exploitations des deux derniers déciles rassemblent, en 1995, moins de 40% des aides directes dans trois zones (Finlande, France - Massif Central et Luxembourg) et plus de 75% en Espagne - Méditerranée, en Italie (pour les trois zones) et au Portugal (graphique 3). Dans les deux tiers des zones, la contribution des deux premiers déciles au budget global d'aides directes diminue de moins de cinq points entre 1995 et 2008. Les évolutions sont fortes aux Pays-Bas et en Espagne - Nord, où certaines exploitations laitières de grande taille captent à partir de 2008 une part importante des aides directes.

Graphique n° 3 - Impact de l'Agenda 2000 au sein des zones géographiques :
Evolution de la part des aides directes détenues par les exploitations des deux derniers déciles



Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

L'analyse de la concentration des aides directes à l'agriculture européenne souligne l'existence de fortes inégalités au sein de chaque type de production et de chaque zone géographique. Elle confirme l'idée selon laquelle le montant d'aides directes par exploitation est moins lié à l'emploi créé qu'à l'ampleur des superficies cultivées ou du cheptel [Desriers, 2000]. Sans la mise en œuvre d'une modulation des paiements compensatoires (avec un redéploiement des crédits économisés vers le développement rural), il est peu probable que la réforme de l'Agenda 2000 entraîne une réduction importante des inégalités observées. Cela est d'autant plus vrai que, comme par le passé, les exploitations les plus soutenues seront vraisemblablement celles qui bénéficieront le plus des restructurations à venir.

Vers la modulation des paiements compensatoires au service du développement rural

La contribution budgétaire de l'Union européenne en faveur de son agriculture se répartie pour environ 90% sur le premier pilier de la PAC (gestion des marchés dans le cadre des OCM) et pour 10% sur le second pilier (développement rural). Les crédits communautaires déployés sur le volet développement rural sont complétés par des financements nationaux, ce qui n'est pas le cas pour les paiements compensatoires [Bontemps, Bureau, 1996]. La réforme de l'Agenda 2000 ne modifie pas ces grands équilibres.

L'équilibre entre paiements compensatoires et «autres aides directes» (lesquelles peuvent, pour l'essentiel, être assimilées aux actions relatives au développement rural : mesures agri-environnementales, indemnités compensatoires de handicaps naturels, etc...) diffère néanmoins fortement entre zones géographiques (annexe 7). Le montant des «autres aides directes» est plus élevé dans les zones les plus riches (Bavière, Ouest de l'Allemagne), dans les zones de montagne (Massif Central, France – Sud Est) et dans les trois nouveaux États membres de l'Union. Ces aides jouent, en revanche, un rôle plus limité dans la plupart des zones de grandes cultures et des zones de productions légumière, viticole et fruitière du Sud de l'Union. Ces écarts régionaux traduisent, d'une certaine manière, la capacité des États à reconnaître financièrement le caractère multifonctionnel de leurs exploitations agricoles et à accompagner leur agriculture.

Dans le respect du cadre budgétaire instauré par le Conseil européen pour la période 2000-2006, la modulation et la conditionnalité environnementale des paiements compensatoires sont les deux seuls instruments susceptibles de permettre un passage de crédits du premier pilier de la PAC vers le second. Dans son article 4, le règlement horizontal (n°1259/99) ouvre ainsi la possibilité aux États membres de mettre en œuvre un dispositif de modulation des paiements compensatoires¹², les crédits économisés restant disponibles au niveau national pour apporter la part européenne du financement des mesures agri-environnementales ou des indemnités compensatoires de handicaps naturels. La modulation, dont l'impact est limité à 20% du montant maximal des aides directes dues par exploitation, peut être réalisée en fonction de trois critères : le montant des paiements compensatoires, l'emploi et la prospérité économique (mesurée par la marge brute standard).

A ce jour, seuls trois pays ont mis en œuvre un tel dispositif. En France, le prélèvement est progressif en fonction du montant des aides directes et de la dimension économique des exploitations. Ce dispositif permet un prélèvement budgétaire ciblé, équivalent à 2% de l'ensemble des paiements compensatoires de la PAC versés en France [Chatellier, 2000]. Les crédits sont utilisés pour renforcer la part communautaire du financement des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) de la nouvelle loi d'orientation agricole de 1999. Au Royaume-Uni, le mécanisme de modulation est linéaire, selon un taux de réduction des paiements compensatoires identique (4,5% à terme) pour toutes les exploitations agricoles. Au Portugal, le mécanisme proposé est comparable au dispositif français.

¹² Lors de sa première proposition de réforme faite en juillet 1997, la Commission envisageait l'application d'un dispositif de modulation commun à l'ensemble des États membres. Celui-ci prévoyait une réduction de 20% des paiements compensatoires pour les montants compris entre 100 000 et 200 000 euros et de 25% au-delà de 200 000 euros. Cette mesure aurait eu un impact budgétaire très limité [Chatellier, Kleinhanss, 2000].

Dans le cadre de l'Agenda 2000, la réorientation des crédits publics passe obligatoirement par la consolidation du développement rural et par la généralisation du dispositif de modulation des paiements compensatoires. Dans certains États membres, pour le rendre politiquement acceptable, les crédits économisés devraient être redistribués dans chaque région *au prorata* des prélèvements effectués (annexes 9 et 10). De plus, il faudrait vraisemblablement envisager une diminution significative du taux de co-financement des États membres afin que ce mécanisme soit accessible à tous les pays et ne soit pas à l'origine d'une nouvelle hausse importante des soutiens publics à l'agriculture.

Pour argumenter la faisabilité d'un tel mécanisme, nous avons testé l'hypothèse selon laquelle les instances communautaires décideraient de réduire l'enveloppe budgétaire des paiements compensatoires de 10% d'ici la fin de la mise en application de la réforme de la PAC pour abonder d'autant les crédits du développement rural (environ 3 milliards d'euros). Dans cette hypothèse, le dispositif de modulation, qui serait d'application obligatoire dans tous les pays, devrait être simple et ne pas être à l'origine de distorsion de concurrence. Le dispositif testé ici, pour l'exemple, s'appuie sur le seul indicateur «montant d'aides directes PAC par exploitation». Ce choix ne prend donc pas en compte les autres indicateurs susceptibles d'être mobilisés au titre de l'article 4 du règlement horizontal (la marge brute standard et l'emploi). La prise en compte de l'emploi dans le dispositif serait profitable pour certaines zones comme l'Allemagne de l'Est ou le Royaume-Uni de l'Est (cf. tableau n° 6).

Le tableau n° 14 montre le montant des crédits transférables pour quatre taux de modulation des paiements compensatoires et différents seuils d'abattement par exploitation. Pour dégager environ trois milliards d'euros, trois scénarios pourraient être retenus. Le premier (H1) consiste à pratiquer un taux de modulation linéaire de 10% sur l'ensemble des paiements directs pour toutes les exploitations agricoles. Le second (H2) consiste à cibler la modulation, avec un taux de 15%, sur le montant de paiements compensatoires supérieur à 5 000 euros (40% des exploitations agricoles européennes sont concernées). Le troisième (H3) propose de porter le taux de modulation à 20% (prélèvement maximum autorisé par le règlement communautaire) pour les exploitations agricoles ayant un montant de paiements compensatoires supérieur à 10 000 euros.

Tableau n° 14 - Crédits mobilisables en cas de modulation dans l'UE (millions d'euros)

Montant de l'abattement en euros par exploitation	Taux de modulation des paiements compensatoires de la PAC (2008)			
	5%	10%	15%	20%
100 000	70	140	210	280
50 000	145	290	435	580
30 000	260	520	780	1 040
10 000	690	1 380	2 070	2 760
5 000	960	1 920	2 880	3 840
Aucun	1 460	2 920	4 380	5 840

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le second scénario centre le dispositif sur 40% des exploitations agricoles européennes, qui concentrent 80% de la surface et 90% des paiements compensatoires. Le troisième scénario centre le dispositif sur 24% des exploitations agricoles européennes, lesquelles regroupent 30% des emplois, 66% de la surface et 76% des paiements compensatoires (tableau n° 15). Ces exploitations ont un niveau moyen d'EBE supérieur à la moyenne communautaire (annexe 8c). Il est lié pour une grande part au montant des aides directes qu'elles reçoivent (annexe 8d).

Tableau n° 15 - Le seuil d'enclenchement de la modulation : poids relatif des classes

Paiements compensatoires 2008 (en euros par exploitation)	Nombre d'exploitations	Unité de travail	Superficie agricole	EBE 2008	Paiements compensatoires
Plus de 100 000	0,4%	2%	9%	3%	9%
Plus de 50 000	2%	5%	18%	10%	21%
Plus de 30 000	5%	10%	31%	19%	37%
Plus de 10 000	24%	30%	66%	51%	76%
Plus de 5 000	40%	44%	80%	66%	90%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les trois scénarios de modulation conduisent à des impacts régionaux contrastés (tableau n°16). Dans le premier scénario, la baisse du montant global régional d'aides directes PAC est uniformément de 10%. Dans les deux autres scénarios, le taux de prélèvement varie fortement (en valeur absolue et en valeur relative) entre les zones. Ainsi, par exemple, l'Allemagne de l'Est enregistre un recul 19% de son enveloppe d'aides directes PAC dans le troisième scénario alors que le recul est de seulement 1% en Espagne du Nord. Ces écarts traduisent, d'une certaine manière, la difficulté d'appliquer un mécanisme de modulation commun à l'ensemble des régions.

Tableau n°16 - Impact global de trois scénarios de modulation dans chaque zone (millions d'euros et %)

Aides Directes PAC 2008	H1		H2		H3		
	En millions d'euros	En % aides directes PAC 2008	En millions d'euros	En % aides directes PAC 2008	En millions d'euros	En % aides directes PAC 2008	
Finlande	990	100	10%	110	12%	110	11%
Suède	400	40	10%	40	9%	20	6%
Autriche	1 180	120	10%	110	10%	90	8%
Irlande	1 260	130	10%	110	8%	80	6%
Royaume-Uni - Nord	1 260	130	10%	150	12%	170	13%
Royaume-Uni - Centre	1 420	140	10%	180	13%	190	14%
Royaume-Uni - Est	1 160	120	10%	150	13%	180	16%
Danemark	950	100	10%	100	11%	100	10%
Pays-Bas	600	60	10%	50	9%	40	6%
Belgique	510	50	10%	50	10%	40	8%
Luxembourg	30	0	10%	0	11%	0	9%
Allemagne - Nord	1 080	110	10%	110	11%	100	9%
Allemagne - Est	1 580	160	10%	230	15%	300	19%
Allemagne - Ouest	1 230	120	10%	120	9%	90	7%
Allemagne - Bavière	1 120	110	10%	100	9%	70	6%
France - Nord BP	1 150	120	10%	140	12%	150	13%
France - Centre	1 830	180	10%	240	13%	260	14%
France - Ouest	1 630	160	10%	180	11%	160	10%
France - Est	500	50	10%	60	12%	60	13%
France - Massif Central	560	60	10%	60	11%	50	9%
France - Sud Ouest	1 680	170	10%	190	11%	180	10%
France - Sud Est	480	50	10%	50	9%	40	8%
Italie - Nord	1 080	110	10%	80	7%	70	6%
Italie - Centre	580	60	10%	40	7%	40	7%
Italie - Sud	950	100	10%	50	6%	40	4%
Espagne - Nord	220	20	10%	10	3%	0	1%
Espagne - Intérieure	1 120	110	10%	80	7%	50	5%
Espagne - Méditerranée	260	30	10%	10	5%	10	4%
Espagne - Sud	690	70	10%	40	5%	20	3%
Portugal	430	40	10%	20	5%	20	4%
Grèce	1 280	130	10%	40	3%	10	1%
Union européenne	29 190	2 920	10%	2 880	10%	2 760	9%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le choix du dispositif de modulation n'est pas neutre non plus entre les différents systèmes de production (y compris au sein d'une même région). Au niveau européen, les exploitations «grandes cultures» participent à hauteur de 32% à l'économie budgétaire globale dans le cas du premier scénario (prélèvement linéaire de 10% des aides directes PAC). Elles contribuent à 35% de l'économie budgétaire dans le second scénario et 39% dans le troisième.

Avec la modulation, le basculement de 10% des paiements compensatoires vers le développement rural est, d'ici la fin de la période d'application de l'Agenda 2000, techniquement possible. Il ne conduirait pas à une modification importante du montant des soutiens publics entre zones géographiques mais à une répartition différente au sein de chacune d'elle. A plus long terme, un renforcement substantiel des crédits du développement rural impliquera, très vraisemblablement, l'instauration d'une dégressivité temporelle des paiements compensatoires.

Conclusion

Plus de quarante ans après la signature du Traité de Rome, les instances communautaires souhaitent écrire une nouvelle page de l'histoire de la PAC. Si la plupart des objectifs initiaux perdurent, ils doivent désormais être complétés afin de mieux prendre en compte les nouvelles attentes des citoyens en matière d'environnement, de qualité des produits et de sécurité alimentaire. Les réformes successives de la PAC, qui tentent d'adapter progressivement les règles de fonctionnement des organisations communes de marchés aux exigences internes (équilibre entre l'offre et la demande) et externes (compatibilité avec les accords commerciaux de l'OMC) de l'Union européenne, se caractérisent par un renforcement du soutien direct aux agriculteurs.

Au terme de la première réforme de la PAC (1995), les aides directes à l'agriculture communautaire représentent déjà près de 26,9 milliards d'euros. Ce montant comporte 60% d'aides aux superficies cultivées, 23% de primes animales et 17% d'autres aides directes (mesures agri-environnementales, indemnités compensatoires de handicaps naturels) co-financées par l'Union européenne. Le montant d'aides directes par exploitation agricole est, en moyenne communautaire, de 7 500 euros, soit 4 800 euros par emploi et 265 euros par hectare. Les aides directes jouent un rôle important dans la formation de l'EBE de très nombreuses exploitations agricoles européennes. Les unités les plus soutenues sont, pour une grande part, celles qui sont les plus dépendantes des soutiens directs et celles qui ont les plus hauts niveaux d'EBE. Ces résultats moyens masquent de grandes disparités liées aux productions agricoles développées, à la dimension économique des exploitations et à leur localisation géographique : 20% des exploitations agricoles européennes reçoivent 73% des aides directes, pour 59% des superficies et seulement 25% des emplois.

La réforme de l'Agenda 2000 s'inscrit dans la continuité de celle de 1992. En reconduisant, pour l'essentiel, les mécanismes de compensation établis en 1992, elle ne constitue pas la rupture profonde escomptée en faveur d'une meilleure reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture communautaire. Cette réforme entraîne une revalorisation des aides directes estimée à environ 7 milliards d'euros (+26%), dont 90% sont le fait des productions bovines. Les références historiques de droits à primes fixées par Etat membre restent, avec la réforme de l'Agenda 2000, proches de leurs niveaux antérieurs. Ainsi, outre l'effet spécifique de la réforme de l'OCM lait, la hiérarchie régionale du montant d'aides directes par exploitation évolue peu. A l'horizon 2008, le montant d'aides directes par exploitation restera, en moyenne, inférieur à 5 000 euros dans la plupart des zones du sud de l'Union. Il sera proche de 20 000 Euros en Autriche et dans la majorité des zones allemandes et françaises. Il dépassera les 30 000 euros en Finlande et au Royaume-Uni.

La réorientation des aides directes liées aux marchés vers le développement rural est nécessaire pour rémunérer de façon croissante les fonctions non marchandes assurées par l'agriculture et ainsi accompagner les nouvelles attentes de la société. Elle l'est également pour permettre à l'Union européenne de mieux défendre ses intérêts dans le cadre des négociations multilatérales. Le règlement horizontal de l'accord de Berlin offre la possibilité aux Etats de se saisir de deux nouveaux instruments (la modulation et la conditionnalité environnementale des paiements compensatoires) susceptibles d'assurer un transfert de crédits vers la rémunération des services non marchands. Ils restent, pour le moment, peu appliqués ou le sont de façon limitée par rapport au cadre juridique proposé.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCC., BLOGOWSKI A., MATHURIN J., DEHAUDT M. (2000). **Agenda 2000** : les conséquences de l'accord de Berlin pour l'agriculture française. *Notes et Etudes Economiques n°11*, pp 33-89.
- BLANCHET J., REVEL A. (2000). **L'agriculture européenne face aux enjeux internationaux**. Editions Economica, Paris, 110 p.
- BLOGOWSKI A. (1996). **Evolution des dépenses agricoles de l'Union européenne : 1991-1996, bilan et perspectives**. *Notes et Etudes Economiques n°1*, avril, pp 43-57.
- BONTEMS P., BUREAU J.-C. (1996). **Les paiements directs aux agriculteurs dans l'Union : politique communautaire ou politiques nationales**. *Economie Rurale n°233*, pp 55-61.
- BOURGEOIS L. (2000). **Faut-il nécessairement accélérer la baisse des prix ?** *Paysans n°264*, novembre - décembre, pp 35-48.
- BOUSSARD J.-M., SASSI S. (2001). **Faut-il encore des politiques agricoles ?**. In Déméter 2001, Editions Armand colin, Paris, pp 139-204.
- BOYER P. (1999). **Les concours publics à l'agriculture française : un bilan des aides de 1990 à 1997**. *Economie et Statistique n°329-330*, octobre, pp 87-105.
- BUREAU D., BUREAU J.-C. (1999). **Agriculture et négociations commerciales**. Rapport du Conseil d'Analyse Economique. Editions La documentation française, Paris, 149 p.
- BUTAULT J.-P. (1999). **Coûts de production, productivité et dégressivité temporelle des aides**. *INRA Sciences sociales n°6*, janvier, 6 p.
- BUTAULT J.-P., LEROUVILLOIS P. (1999). **La réforme de la PAC et l'inégalité des revenus agricoles dans l'Union européenne**. *Economie et Statistique n°329-330*, octobre, pp 73-86.
- CHATELLIER V. (2000). **La modulation des aides directes à l'agriculture française**. *INRA Sciences sociales n°5*, janvier, 4 p.
- CHATELLIER V., KLEINHANSS W. (2000). **Modulation of direct payments within Agenda 2000 : a comparison between France and Germany**. *PACIOLI Workshop*, Budapest, 8 novembre, 14 p.
- COLSON F. (1999). **Réconcilier l'agriculture et ses territoires**. *Etudes n°3905*, mai, pp 619-628.
- COLSON F., CHATELLIER V. (1999). -a. **La nouvelle réforme de la PAC : baisse modérée des revenus et augmentation des aides directes pour les producteurs de viande bovine**. *INRA Productions Animales 12 (3)*, juillet, pp 171-182.
- COLSON F., CHATELLIER V. (1999). -b. **Le compromis de Berlin (Agenda 2000) : conséquences pour l'agriculture française**. Document de synthèse, avril, 41 p.
- COMMISSION EUROPEENNE (2000). **L'agriculture dans l'Union européenne : informations statistiques et économiques 1999**. Bruxelles, janvier, 318 p.
- CONSEIL EUROPEEN (1999). **Conclusions de la Présidence du conseil européen de Berlin**. Bruxelles, mars, 26 p.
- DANIEL K. (2001). **Politique agricole et localisation des activités dans l'Union européenne**. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris I, octobre, 247 p.
- DANIEL K., MAILLARD L. (2001). **La concentration géographique des productions agricoles et ses déterminants : analyse pour l'Union**. *Notes et Etudes Economiques n°13*, pp 85-103.

- DEBARD J.-C. (2001). **Etats-Unis : les avatars de la régulation agricole**. In Déméter 2001, Editions Armand colin, Paris, pp206-240.
- DELORME H. (1996). **Les syndicats agricoles français et la répartition des aides publiques : contexte et contenu du débat**. *Economie Rurale n°233*, mai, pp 49-54.
- DESQUILBET M, GOHIN A., GUYOMARD H. (1999). **La nouvelle réforme de la Politique agricole commune : une perspective internationale**. *Economie et statistique n°329-330*, pp 13-33.
- DESRIERS M. (2000). **Le montant des aides directes de la PAC reste très lié à la taille des exploitations**. *Agreste cahiers n°3*, septembre, pp 3-14.
- FUENTES M., MASSOT A. (1999). **La modulation des aides directes dans le cadre de la réforme de la PAC**. Rapport de la Direction Générale des études, Parlement européen, avril, 60 p.
- HERVIEU B., GUYOMARD H., BUREAU J.-C. (2000). **L'avenir des politiques agricoles**. Rapport mondial sur le système économique et les stratégies. Editions Dunod, pp 115-131.
- INSTITUT DE L'ELEVAGE (1999). **Réforme de la PAC (Agenda 2000) : premières analyses dans les secteurs de la viande bovine et du lait**. *Dossier Economie de l'Elevage*, juin, 41 p.
- KROLL J.-C. (1998). **Agenda 2000, agriculture, marché et économie : idées fausses et illusions**. *OCL 5 (6)*, novembre, pp 459-467.
- LARSEN A., HANSEN J. (1994). **Agricultural support and structural development**. *European economy (5)*, pp 165-177.
- LAURENT C., REMY J. (2000). **L'exploitation agricole en perspective**. *Courrier de l'environnement de l'INRA n°41*, octobre, pp 5-22.
- LIPPERT C., AHRENS H., 2001. **Evolution et perspectives de la politique agricole allemande**. *Horizons bancaires n°208*, février, pp 17-32.
- LITVAN D. (1998). **Réforme du secteur de l'élevage : la perspective d'aides à la surface**. *Courrier de l'Environnement de l'INRA n°16*, pp 105-132.
- MARRE B. (1998). **La PAC en quête de nouvelles missions**. Rapport d'information de l'Assemblée Nationale n°1247, Paris, 285 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE (1998). **Les aides publiques à l'agriculture**. Bulletin d'Information du Ministère de l'Agriculture (BIMA), numéro spécial.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE (2000). **Les concours publics à l'agriculture**. Direction des Affaires Financières, Bureau des concours publics à l'agriculture.
- OCDE(2000). **Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 2000**. Paris, 285 p.
- RATTIN S. (2000). **Les structures agricoles en Europe : les divergences persistent entre le Nord et le Sud**. *Agreste cahiers n°2*, juin, pp 3-12.
- SWINBANK A., 1999. **CAP reform and the WTO : compatibility and developments**. *European review of Agricultural Economics n°26 (3)*, august, pp 389-407.

Annexe 1 - Principales mesures de la réforme de la PAC (accord de Berlin – mars 1999)

La réforme de la PAC est présentée dans les règlements du Conseil européen du 17 mai 1999 (règlements n°1251 à 1259). Elle se caractérise par les principaux éléments suivants :

Le secteur des cultures arables (céréales, oléagineux, protéagineux, jachères)

La baisse du prix d'intervention des céréales est fixée à 15% entre 1999 et 2002 (de 119,19 à 101,31 euros/tonne). Elle intervient en deux étapes: -7,5% au cours de la campagne 2000-2001 et -7,5% entre 2001 et 2002. Les majorations mensuelles sont maintenues. Le taux de base du gel obligatoire est fixé à 10% pour la période 2000-2006, mais les producteurs peuvent pratiquer la jachère volontaire. L'exemption de gel est maintenue pour les petits producteurs.

La baisse du prix d'intervention est partiellement compensée par une augmentation des aides directes, octroyées à l'hectare. Instaurées par la réforme de 1992, les aides à l'hectare sont fixes et liées au rendement historique moyen (calculé sur la période 1986-1990). Pour les obtenir, chaque Etat membre établit un plan de régionalisation. La zone concernée ne doit pas dépasser la superficie régionale de base, à savoir le nombre moyen d'hectares d'une région qui ont été consacrés à des cultures ou mis en jachère dans le cadre d'un régime d'aides publiques en 1989, 1990 et 1991. Pour le colza, le soja, le tournesol, cette régionalisation se fait sur base des rendements moyens soit oléagineux, soit céréaliers. Pour les protéagineux et le lin non textile, la compensation est basée sur le rendement céréalier. Pour le maïs enfin, un rendement spécifique peut être fixé, éventuellement subdivisé entre zones irriguées et non irriguées. Dans les zones ainsi définies, l'aide à l'hectare est calculée en multipliant le montant de base à la tonne par le rendement céréalier historique moyen de la zone. Les aides COP versées par exploitation sont donc proportionnelles aux moyens de production détenus. Avec Agenda 2000, le montant de base à la tonne évolue de la façon suivante entre 1999 et 2002 : céréales (de 54,34 à 63 euros/tonne) ; oléagineux (de 94,24 à 63 euros/tonne) ; lin oléagineux (de 105,10 à 63 euros/tonne) ; jachères (de 68,83 à 63 euros/tonne) ; protéagineux (de 78,49 à 72,50 euros/tonne) ; blé dur en zones traditionnelles (stable à 344,5 euros/tonne) ; blé dur en autres zones (stable à 138,9 euros/tonne) ; féculs de pommes de terres (de 86,94 à 110,54 euros/tonne) ; ensilage d'herbe dans les régions sans cultures de maïs (de 0 à 63 euros/tonne).

Le secteur de la viande bovine

Le prix actuel de soutien du marché (2 780 euros/tonne) est réduit de 20% en trois étapes égales au cours de la période 2000-2003. Le 1er juillet 2002, le prix d'intervention sera remplacé par un prix de base pour le stockage privé (fixé à 2 224 euros/tonne). Lorsque le prix moyen du marché communautaire sera inférieur à 103% du prix de base, des aides au stockage privé pourront être octroyées. A cette même date, un système d'intervention sera mis en place. Des adjudications d'achat seront organisées lorsque, dans un Etat membre ou l'une de ses régions, le prix moyen du marché pour les taureaux et les bœufs sera inférieur à 1 560 euros/tonne.

La baisse du prix d'intervention est atténuée par la revalorisation graduelle des primes animales existantes (Primes au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes - PMTVA -, Primes Spéciales aux Bovins Mâles - PSBM), l'augmentation du complément extensif, l'instauration d'une prime à l'abattage et le versement d'une enveloppe financière par Etat membre.

- La PMTVA est revalorisée de 55 euros (de 145 euros en 1999 à 200 euros à partir de 2002). Le complément national, qui peut être accordé par les États, est relevé à 50 euros. Les droits à la PMTVA peuvent être utilisés pour des génisses jusqu'à concurrence de 20% dans la même exploitation. Le système des références individuelles historiques demeure, mais les plafonds applicables au niveau national seront établis au plus haut niveau des paiements effectués en 1995, 1996 et 1997, plus 3%. La PSBM est portée en trois étapes à 210 euros par tête pour les taureaux (contre 135 euros en 1999). La prime pour les bœufs, versée en deux tranches équivalentes, est portée à 150 euros par tête et par versement (contre 109 euros en 1999). La PSBM continue à être attribuer dans le cadre de plafonds régionaux et non pas individuels. Les États peuvent appliquer un plafond différent de 90 animaux primés par exploitation. Le nombre total d'animaux pouvant bénéficier des primes reste limité aux conditions actuelles de chargement (2 par ha de superficie fourragère).
- Les modalités d'octroi du complément extensif sont révisées par une modification de la méthode de calcul du chargement (l'ensemble des animaux présents est pris en compte et non plus les seuls animaux primés), des seuils et des montants forfaitaires (80 euros par tête quand le chargement inférieur à 1,4 et 40 euros quand il est compris entre 1,4 et 1,8).
- Une prime à l'abattage est instaurée. Elle s'élève à 80 euros pour les taureaux, les bœufs, les vaches laitières, les vaches allaitantes et les génisses de plus de huit mois et à 50 euros pour les veaux (âgés entre 1 et 7 mois pour un poids de carcasse inférieur à 160 kg).
- Une enveloppe financière (de 493 millions d'euros tous les ans à partir de 2002) est répartie entre les 15 États membres. Cette marge de manœuvre permet, aux États, de soutenir certaines catégories de bovins ou d'abonder les autres primes.

Le secteur du lait et des produits laitiers

Les prix d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre est réduit de 15% en trois tranches à partir de la campagne 2005-2006. Une prime compensatoire est instaurée sur la base de la quantité individuelle de référence (17,24 euros par tonne à compter de 2007-2008). Une enveloppe financière (902 millions d'euros/an à partir de 2007) est répartie entre les 15 Etats. Le régime des quotas laitiers est prorogé jusqu'en 2007-2008. Une augmentation spécifique de quota est accordée en deux tranches inégales en 2000-2001 et 2001-2002 pour cinq Etats membres (600 000 tonnes en Italie, 550 000 tonnes en Espagne, 150 000 tonnes en Irlande, 70 000 tonnes en Grèce et 19 700 en Irlande du Nord). Les quotas sont majorés de 1,5% en trois tranches à partir de 2005-2006 pour les autres Etats.

Annexe 2. Contribution des 31 zones géographiques à l'agriculture européenne (en % - 1995)

	Exploitations agricoles	Emploi agricole	Superficie agricole	Production agricole	EBE	Aides directes
Finlande	1,3%	1,5%	1,5%	1,1%	1,6%	4,9%
Suède	1,0%	0,8%	1,8%	1,4%	1,3%	1,6%
Autriche	2,5%	3,1%	2,1%	2,4%	4,2%	6,3%
Irlande	3,6%	3,0%	4,8%	2,4%	2,5%	3,2%
Royaume-Uni - Nord	1,3%	1,5%	6,4%	2,2%	2,2%	3,6%
Royaume-Uni - Centre	1,4%	2,1%	4,9%	4,3%	3,6%	3,9%
Royaume-Uni - Est	0,9%	1,7%	3,6%	3,7%	3,1%	3,8%
Danemark	1,6%	1,4%	2,6%	3,9%	3,0%	3,0%
Pays-Bas	2,5%	3,3%	2,0%	10,0%	7,6%	0,9%
Belgique	1,3%	1,4%	1,3%	3,0%	2,8%	1,2%
Luxembourg	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Allemagne - Nord	2,0%	2,3%	3,5%	4,8%	3,4%	3,4%
Allemagne - Est	0,3%	2,0%	5,0%	3,3%	1,5%	7,0%
Allemagne - Ouest	3,4%	3,8%	4,1%	5,9%	4,7%	5,1%
Allemagne - Bavière	3,0%	2,8%	3,1%	3,8%	4,0%	4,6%
France - Nord BP	1,1%	1,2%	3,1%	2,7%	2,6%	3,6%
France - Centre	1,8%	1,8%	5,3%	3,7%	4,1%	6,3%
France - Ouest	2,8%	2,9%	4,6%	6,0%	4,9%	3,9%
France - Est	0,6%	0,7%	1,7%	1,3%	1,3%	1,4%
France - Massif Central	0,9%	0,9%	2,2%	0,9%	1,1%	2,0%
France - Sud Ouest	2,8%	3,1%	4,9%	4,1%	4,3%	5,9%
France - Sud Est	2,0%	2,5%	2,5%	3,2%	2,9%	2,0%
Italie - Nord	7,7%	7,8%	3,6%	7,2%	8,5%	3,0%
Italie - Centre	4,4%	4,3%	2,0%	1,9%	2,6%	2,0%
Italie - Sud	12,2%	9,1%	4,4%	4,0%	5,4%	3,6%
Espagne - Nord	1,8%	1,6%	0,8%	1,0%	1,0%	0,4%
Espagne - Intérieure	4,7%	3,1%	6,4%	2,3%	3,1%	3,9%
Espagne - Méditerranée	3,8%	2,2%	1,5%	1,6%	1,8%	0,9%
Espagne - Sud	3,7%	3,1%	3,1%	1,7%	2,4%	2,6%
Portugal	9,6%	9,1%	4,0%	1,8%	1,7%	2,0%
Grèce	14,0%	15,7%	3,0%	4,2%	6,4%	4,5%
Union européenne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 3 - Répartition des exploitations agricoles selon les groupes d'OTEX (en % - 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Elevage	Autres OTEX	Toutes exploitations
Finlande	22,6%	56,1%	2,2%	11,1%	8,0%	100,0%
Suède	37,6%	39,3%	0,0%	21,2%	1,7%	100,0%
Autriche	12,3%	46,3%	2,1%	26,4%	12,7%	100,0%
Irlande	2,9%	33,5%	40,4%	22,9%	0,3%	100,0%
Royaume-Uni - Nord	9,9%	26,4%	20,0%	43,3%	0,4%	100,0%
Royaume-Uni - Centre	18,4%	34,4%	7,7%	30,8%	8,7%	100,0%
Royaume-Uni - Est	55,7%	9,7%	4,4%	14,5%	15,7%	100,0%
Pays-Bas	11,5%	37,2%	2,7%	16,9%	31,7%	100,0%
Danemark	37,0%	21,9%	0,3%	28,9%	12,0%	100,0%
Belgique	9,6%	31,4%	12,0%	24,2%	22,9%	100,0%
Luxembourg	0,0%	66,7%	5,6%	11,1%	16,7%	100,0%
Allemagne - Nord	17,5%	38,5%	1,7%	31,7%	10,5%	100,0%
Allemagne - Est	43,0%	12,9%	1,1%	36,6%	6,5%	100,0%
Allemagne - Ouest	14,9%	27,9%	1,1%	34,1%	22,0%	100,0%
Allemagne - Bavière	14,4%	56,3%	1,3%	26,3%	1,8%	100,0%
France - Nord BP	57,0%	17,0%	0,7%	22,9%	2,7%	100,0%
France - Centre	45,4%	4,7%	11,6%	17,2%	21,0%	100,0%
France - Ouest	8,2%	50,5%	9,5%	20,6%	11,1%	100,0%
France - Est	22,8%	48,7%	2,6%	15,4%	10,1%	100,0%
France - Massif Central	4,5%	35,8%	42,1%	17,0%	0,3%	100,0%
France - Sud Ouest	28,0%	8,7%	10,1%	37,9%	15,2%	100,0%
France - Sud Est	8,8%	14,3%	5,0%	17,8%	54,0%	100,0%
Italie - Nord	27,3%	16,0%	1,6%	19,6%	35,5%	100,0%
Italie - Centre	35,3%	2,7%	0,6%	38,5%	22,9%	100,0%
Italie - Sud	20,3%	1,1%	0,8%	18,9%	58,8%	100,0%
Espagne - Nord	7,3%	65,5%	12,1%	13,5%	1,7%	100,0%
Espagne - Intérieure	46,4%	2,1%	4,7%	31,2%	15,7%	100,0%
Espagne - Méditerranée	4,4%	1,2%	0,2%	9,3%	85,0%	100,0%
Espagne - Sud	25,0%	0,1%	0,2%	17,2%	57,5%	100,0%
Portugal	9,6%	3,0%	1,5%	59,8%	26,0%	100,0%
Grèce	28,9%	0,4%	0,3%	24,0%	46,4%	100,0%
Union européenne	21,7%	15,6%	4,5%	27,0%	31,3%	100,0%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 4 - Montant moyen d'aides directes par unité de travail agricole (en euros - 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture-Elevage	Autres OTEX
Finlande	22 500	12 100	ns	22 500	20 300
Suède	15 100	7 100	ns	8 100	ns
Autriche	19 200	7 400	11 200	11 200	8 200
Irlande	12 800	2 400	5 500	8 000	ns
Royaume-Uni - Nord	16 000	2 600	11 600	16 000	ns
Royaume-Uni - Centre	18 300	2 900	ns	14 600	600
Royaume-Uni - Est	21 200	3 300	ns	9 200	500
Danemark	18 200	7 300	ns	11 400	5 000
Pays-Bas	5 100	1 400	ns	2 400	100
Belgique	7 600	4 000	9 500	5 500	400
Luxembourg	ns	8 700	ns	ns	ns
Allemagne - Nord	13 900	4 700	ns	8 700	2 100
Allemagne - Est	32 400	11 500	ns	14 700	2 100
Allemagne - Ouest	10 900	6 300	ns	8 800	1 800
Allemagne - Bavière	12 100	5 800	ns	9 800	6 000
France - Nord BP	19 500	6 600	ns	11 000	100
France - Centre	30 100	8 100	15 100	18 700	700
France - Ouest	10 500	5 300	10 800	8 800	2 800
France - Est	17 300	6 400	ns	16 000	200
France - Massif Central	ns	6 400	13 500	12 400	ns
France - Sud Ouest	17 300	5 500	11 000	9 300	1 400
France - Sud Est	13 500	5 200	ns	7 700	900
Italie - Nord	3 900	2 200	4 100	1 800	300
Italie - Centre	4 200	400	ns	1 700	700
Italie - Sud	3 100	700	2 600	1 900	1 400
Espagne - Nord	5 200	500	2 400	1 700	ns
Espagne - Intérieure	7 900	2 000	6 700	6 600	800
Espagne - Sud	5 400	ns	ns	4 900	3 300
Espagne - Méditerranée	3 400	ns	ns	2 300	1 800
Portugal	2 000	2 300	3 200	1 100	400
Grèce	1 200	ns	ns	1 600	1 400
Union européenne	8 700	4 800	8 500	5 500	1 400

ns = moins de 50 individus dans l'échantillon

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 5 - Montant moyen d'aides directes par hectare de SAU (en euros - 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture-Elevage	Autres OTEX
Finlande	545	980	ns	900	1 100
Suède	230	240	ns	230	ns
Autriche	785	750	735	850	1 050
Irlande	310	100	210	210	ns
Royaume-Uni - Nord	280	75	230	130	ns
Royaume-Uni - Centre	300	90	ns	235	190
Royaume-Uni - Est	310	110	ns	260	185
Danemark	315	240	ns	310	380
Pays-Bas	150	75	ns	170	70
Belgique	215	180	375	260	120
Luxembourg	ns	230	ns	ns	ns
Allemagne - Nord	325	165	ns	290	310
Allemagne - Est	370	390	ns	365	1 120
Allemagne - Ouest	360	280	ns	360	370
Allemagne - Bavière	450	330	ns	440	460
France - Nord BP	330	210	ns	280	60
France - Centre	360	150	240	280	170
France - Ouest	315	175	295	260	300
France - Est	350	140	ns	270	70
France - Massif Central	ns	180	260	270	ns
France - Sud Ouest	400	195	290	310	155
France - Sud Est	345	160	ns	240	115
Italie - Nord	260	210	370	215	90
Italie - Centre	365	65	ns	200	150
Italie - Sud	295	75	90	115	320
Espagne - Nord	160	70	240	190	ns
Espagne - Intérieure	145	120	315	200	65
Espagne - Méditerranée	125	ns	ns	150	150
Espagne - Sud	220	ns	ns	90	480
Portugal	155	310	165	130	80
Grèce	225	ns	ns	490	570
Union européenne	300	230	260	250	280

ns = moins de 50 individus dans l'échantillon

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

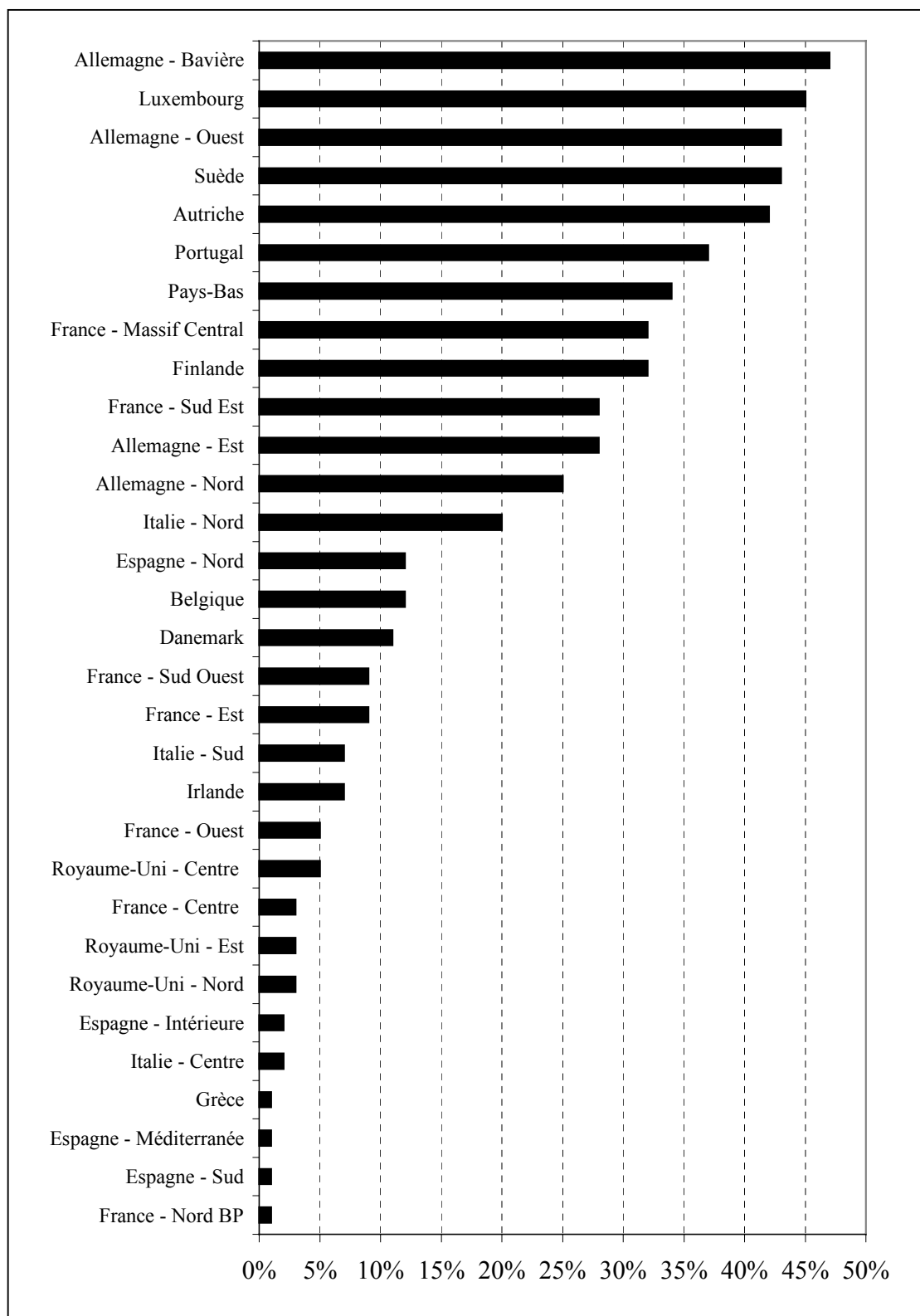
Annexe 6 - Montant moyen d'aides directes / EBE (en % - 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture-Elevage	Autres OTEX
Finlande	97%	74%	ns	121%	111%
Suède	43%	31%	ns	44%	ns
Autriche	61%	39%	42%	49%	36%
Irlande	54%	13%	68%	72%	ns
Royaume-Uni - Nord	53%	8%	81%	82%	ns
Royaume-Uni - Centre	44%	10%	ns	61%	4%
Royaume-Uni - Est	45%	12%	ns	42%	4%
Danemark	52%	20%	ns	34%	14%
Pays-Bas	9%	3%	ns	8%	0%
Belgique	19%	13%	37%	15%	1%
Luxembourg	ns	23%	ns	ns	ns
Allemagne - Nord	47%	18%	ns	34%	15%
Allemagne - Est	103%	113%	ns	180%	120%
Allemagne - Ouest	49%	27%	ns	42%	12%
Allemagne - Bavière	46%	26%	ns	42%	18%
France - Nord BP	50%	23%	ns	33%	0%
France - Centre	66%	24%	60%	56%	2%
France - Ouest	43%	21%	53%	27%	11%
France - Est	57%	23%	ns	44%	1%
France - Massif Central	ns	31%	61%	64%	ns
France - Sud Ouest	64%	27%	60%	46%	6%
France - Sud Est	58%	24%	ns	45%	5%
Italie - Nord	22%	9%	25%	11%	2%
Italie - Centre	42%	3%	ns	20%	6%
Italie - Sud	31%	4%	27%	19%	15%
Espagne - Nord	31%	5%	29%	19%	ns
Espagne - Intérieure	50%	8%	35%	37%	7%
Espagne - Méditerranée	23%	ns	ns	15%	13%
Espagne - Sud	33%	ns	ns	39%	28%
Portugal	55%	31%	86%	44%	12%
Grèce	18%	ns	ns	24%	21%
Union européenne	46%	20%	57%	40%	11%

ns = moins de 50 individus dans l'échantillon

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 7 – Part du poste « autres aides directe » dans l'ensemble des aides directes (%)



Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 8 - Analyse selon le montant de paiements compensatoires PAC 2008 par exploitation

8-a) Répartition des exploitations européennes selon les types (distribution cumulée)

	> 100 000	> 50 000	> 30 000	> 10 000	> 5 000	> 2 500	> 0	=0	Toutes
Grandes cultures	1,0%	4,7%	10,2%	30,5%	46,5%	61,3%	85,8%	14,2%	100,0%
Bovins lait	0,1%	1,0%	5,8%	45,2%	71,6%	88,2%	99,9%	0,1%	100,0%
Bovins viande	0,1%	2,3%	8,5%	48,6%	74,2%	91,9%	99,4%	0,6%	100,0%
Polyculture - Élevage	0,4%	1,9%	5,9%	26,3%	42,3%	56,2%	90,7%	9,3%	100,0%
Autres	0,0%	0,1%	0,5%	3,7%	12,0%	22,9%	52,7%	47,3%	100,0%
Ensemble	0,4%	1,8%	5,3%	24,1%	39,7%	53,5%	79,6%	20,4%	100,0%

8-b) Répartition des paiements compensatoires PAC 2008 (en distribution cumulée) :

	> 100 000	> 50 000	> 30 000	> 10 000	> 5 000	> 2 500	> 0	=0	Toutes
Grandes cultures	14,9%	35,4%	53,4%	83,6%	93,0%	97,6%	100,0%	0,0%	100,0%
Bovins lait	2,0%	7,0%	21,8%	77,0%	93,3%	98,4%	100,0%	0,0%	100,0%
Bovins viande	1,1%	10,8%	28,2%	80,3%	94,3%	99,2%	100,0%	0,0%	100,0%
Polyculture - Élevage	13,2%	24,0%	40,2%	78,0%	90,7%	96,2%	100,0%	0,0%	100,0%
Autres	1,0%	3,8%	11,8%	36,5%	64,0%	84,3%	100,0%	0,0%	100,0%
Ensemble	9,3%	21,2%	37,1%	76,5%	90,2%	96,4%	100,0%	0,0%	100,0%

8-c) EBE moyen par exploitation en 2008 (euros – UE à 15) :

	> 100 000	> 50 000	> 30 000	> 10 000	> 5 000	> 2 500	> 0	=0	Toutes
Grandes cultures	236 400	129 500	93 200	53 400	41 400	34 200	26 900	11 300	24 700
Bovins lait	Ns	146 200	99 600	56 100	45 900	40 900	37 400	20 800	37 400
Bovins viande	Ns	73 800	53 500	29 400	23 200	19 900	18 800	24 400	18 900
Polyculture - Élevage	209 900	124 000	83 200	48 500	38 600	32 400	22 600	11 000	21 500
Autres	Ns	Ns	102 700	68 100	37 600	27 900	18 300	22 800	20 400
Ensemble	226 200	127 200	88 700	51 300	39 900	33 500	25 400	19 600	24 200

8-d) - Ratio «Paiements compensatoires PAC / EBE» en 2008 (% - UE à 15) :

	> 100 000	> 50 000	> 30 000	> 10 000	> 5 000	> 2 500	> 0	=0	Toutes
Grandes cultures	76%	66%	60%	51%	37%	48%	51%	0%	48%
Bovins lait	Ns	46%	40%	32%	26%	32%	32%	0%	32%
Bovins viande	Ns	84%	77%	71%	64%	72%	72%	0%	71%
Polyculture - Élevage	134%	66%	58%	42%	33%	40%	45%	0%	43%
Autres	Ns	Ns	44%	25%	28%	10%	21%	0%	10%
Ensemble	95%	64%	53%	39%	32%	34%	40%	0%	33%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

*Annexe 9 - Répartition des exploitations agricoles par zone (en distribution cumulée)
selon le montant de paiements compensatoires PAC 2008 par exploitation*

	> 100 000	> 50 000	> 30 000	> 10 000	> 5 000	> 2 500	> 0	=0	Toutes
Finlande	0,1%	3,7%	20,8%	85,1%	98,1%	99,7%	100,0%	0,00%	100,00%
Suède	0,0%	0,7%	3,6%	45,2%	79,2%	94,4%	98,7%	1,30%	100,00%
Autriche	0,0%	1,0%	6,9%	52,3%	81,3%	95,2%	98,1%	1,90%	100,00%
Irlande	0,1%	0,6%	3,7%	32,3%	63,8%	87,2%	99,4%	0,60%	100,00%
Royaume-Uni - Nord	3,1%	12,5%	29,0%	75,6%	94,3%	99,3%	99,9%	0,10%	100,00%
Royaume-Uni - Centre	3,1%	12,6%	29,2%	77,9%	88,4%	91,6%	93,1%	6,90%	100,00%
Royaume-Uni - Est	8,3%	23,8%	37,1%	71,8%	82,5%	85,1%	86,7%	13,30%	100,00%
Danemark	0,7%	4,1%	12,5%	55,5%	83,8%	94,0%	96,7%	3,30%	100,00%
Pays-Bas	0,0%	0,1%	2,3%	26,5%	45,9%	58,8%	70,4%	29,60%	100,00%
Belgique	0,1%	1,5%	5,9%	42,9%	68,8%	76,7%	82,5%	17,50%	100,00%
Luxembourg	0,0%	0,7%	6,4%	71,5%	86,6%	86,6%	87,3%	12,70%	100,00%
Allemagne - Nord	0,1%	1,8%	10,5%	59,7%	83,5%	91,0%	93,9%	6,10%	100,00%
Allemagne - Est	36,0%	51,7%	63,6%	85,4%	90,0%	91,6%	93,4%	6,60%	100,00%
Allemagne - Ouest	0,0%	0,9%	4,8%	39,6%	68,1%	77,8%	83,2%	16,80%	100,00%
Allemagne - Bavière	0,0%	0,2%	3,2%	39,7%	73,3%	94,1%	99,5%	0,50%	100,00%
France - Nord BP	1,0%	14,0%	36,6%	86,1%	95,6%	96,2%	96,3%	3,70%	100,00%
France - Centre	1,7%	16,6%	38,4%	78,4%	81,2%	81,9%	83,6%	16,40%	100,00%
France - Ouest	0,0%	2,5%	11,8%	67,9%	86,9%	91,9%	94,6%	5,40%	100,00%
France - Est	0,7%	10,0%	25,6%	65,3%	83,4%	88,1%	91,4%	8,60%	100,00%
France - Massif Central	0,0%	1,8%	10,4%	67,1%	95,4%	99,5%	100,0%	0,00%	100,00%
France - Sud Ouest	0,4%	4,4%	12,7%	60,9%	84,2%	89,9%	92,3%	7,70%	100,00%
France - Sud Est	0,1%	1,2%	4,0%	23,8%	39,0%	50,6%	63,6%	36,40%	100,00%
Italie - Nord	0,0%	0,4%	1,9%	10,5%	22,2%	36,8%	66,5%	33,50%	100,00%
Italie - Centre	0,3%	0,8%	1,3%	5,8%	14,7%	33,3%	84,1%	15,90%	100,00%
Italie - Sud	0,0%	0,2%	0,5%	4,6%	11,7%	23,6%	56,6%	43,40%	100,00%
Espagne - Nord	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	16,2%	47,6%	97,9%	2,10%	100,00%
Espagne - Intérieure	0,1%	0,3%	1,6%	19,9%	46,0%	70,8%	88,6%	11,40%	100,00%
Espagne - Méditerranée	0,0%	0,1%	0,7%	4,3%	9,0%	21,6%	48,4%	51,60%	100,00%
Espagne - Sud	0,0%	0,2%	0,6%	10,2%	43,2%	69,2%	80,2%	19,80%	100,00%
Portugal	0,0%	0,1%	0,4%	2,1%	5,1%	9,7%	68,0%	32,00%	100,00%
Grèce	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	15,2%	36,2%	85,4%	14,60%	100,00%
Union européenne	0,4%	1,8%	5,3%	24,1%	39,7%	53,5%	79,6%	20,40%	100,00%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

*Annexe 10 - Répartition des paiements compensatoires PAC 2008 par zone (distribution cumulée)
selon le montant de paiements compensatoires PAC 2008 par exploitation*

	> 100 000	> 50 000	> 30 000	> 10 000	> 5 000	> 2 500	> 0	=0	Toutes
Finlande	0,6%	11,0%	40,2%	94,9%	99,7%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Suède	0,0%	3,9%	12,7%	71,7%	94,1%	99,5%	100,0%	0,0%	100,0%
Autriche	0,0%	4,6%	20,9%	79,3%	95,5%	99,7%	100,0%	0,0%	100,0%
Irlande	1,6%	4,6%	16,6%	64,9%	88,9%	98,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Royaume-Uni - Nord	15,7%	38,9%	62,3%	93,9%	99,2%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Royaume-Uni - Centre	16,4%	39,8%	63,0%	96,3%	99,4%	99,9%	100,0%	0,0%	100,0%
Royaume-Uni - Est	36,2%	65,3%	79,6%	97,4%	99,7%	99,9%	100,0%	0,0%	100,0%
Danemark	5,9%	19,6%	39,1%	84,7%	97,2%	99,7%	100,0%	0,0%	100,0%
Pays-Bas	0,6%	1,5%	13,3%	70,5%	90,6%	97,7%	100,0%	0,0%	100,0%
Belgique	1,9%	9,8%	23,8%	79,8%	96,4%	99,2%	100,0%	0,0%	100,0%
Luxembourg	0,0%	2,7%	16,4%	91,8%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Allemagne - Nord	0,4%	7,8%	29,5%	85,7%	97,8%	99,7%	100,0%	0,0%	100,0%
Allemagne - Est	87,8%	94,6%	97,3%	99,7%	99,9%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Allemagne - Ouest	0,0%	5,2%	18,8%	74,5%	95,5%	99,1%	100,0%	0,0%	100,0%
Allemagne - Bavière	0,0%	1,1%	11,9%	68,1%	91,8%	99,1%	100,0%	0,0%	100,0%
France - Nord BP	3,9%	33,6%	64,3%	97,3%	99,9%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%
France - Centre	7,2%	41,1%	70,9%	99,2%	99,8%	99,9%	100,0%	0,0%	100,0%
France - Ouest	0,1%	9,3%	30,6%	90,0%	98,7%	99,8%	100,0%	0,0%	100,0%
France - Est	4,6%	31,3%	58,9%	93,3%	99,1%	99,9%	100,0%	0,0%	100,0%
France - Massif Central	0,0%	7,3%	26,1%	86,5%	98,9%	99,9%	100,0%	0,0%	100,0%
France - Sud Ouest	2,9%	18,4%	37,3%	88,2%	98,6%	99,8%	100,0%	0,0%	100,0%
France - Sud Est	1,5%	12,9%	27,8%	75,6%	91,5%	97,8%	100,0%	0,0%	100,0%
Italie - Nord	0,5%	6,3%	20,3%	56,6%	77,2%	90,8%	100,0%	0,0%	100,0%
Italie - Centre	15,8%	24,3%	29,9%	49,3%	65,9%	83,7%	100,0%	0,0%	100,0%
Italie - Sud	1,3%	5,4%	11,6%	41,3%	63,6%	83,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Espagne - Nord	0,0%	0,1%	0,4%	14,3%	41,6%	75,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Espagne - Intérieure	1,4%	4,0%	11,3%	54,2%	82,5%	96,1%	100,0%	0,0%	100,0%
Espagne - Méditerranée	0,0%	2,0%	13,7%	41,3%	58,9%	81,1%	100,0%	0,0%	100,0%
Espagne - Sud	0,4%	3,9%	6,2%	34,2%	75,5%	96,9%	100,0%	0,0%	100,0%
Portugal	2,0%	8,6%	16,3%	37,8%	53,9%	66,8%	100,0%	0,0%	100,0%
Grèce	0,0%	0,2%	0,3%	15,5%	48,5%	78,4%	100,0%	0,0%	100,0%
Union européenne	9,3%	21,2%	37,1%	76,5%	90,2%	96,4%	100,0%	0,0%	100,0%

Sources : RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes